



La montée en occident d'une culture politique radicale-démocrate considérée sous l'angle du type d'intégration sociale porté par le projet « alter » de démocratisation de la démocratie

Christine COUVRAT

Chercheure associée à la Chaire MCD

Ce texte constitue les notes de la Conférence publique prononcée par l'auteur à l'UQAM, 8 décembre 2004

Plan

Introduction

1. « La » société civile: de quoi parle-t-on?
 - 1.1 Tocqueville, le plus contemporain des classiques
 - 1.2 Les référents contemporains du concept de société civile
2. La conception alter de la participation politique et la question de l'intégration sociale
 - 2.1 La société civile : acteur politique ?
 - 2.2 Le concept d'intégration
 - 2.2.1 L'idée d'intégration rationnelle-consciente
 - 2.2.2 L'idée d'intégration fonctionnelle-systémique
 - 2.3 L'intégration « alter »: « rationnelle-consciente » ou « systémique » ?

Conclusion

Bibliographie

Introduction

La mouvance altermondialiste a fait une entrée très médiatisée sur la scène politique mondiale en 1999 en s'opposant, lors du sommet de l'OMC à Seattle, à l'ouverture du cycle de négociations dit « du millénaire » de l'Organisation mondiale du commerce. Les « antis » - constellation bigarrée d'organisations non gouvernementales, d'alliances diverses, de syndicats, de groupes de pression, de collectifs aux intérêts multiples, d'associations aux causes variées formées pour l'occasion - ont organisé le contre-sommet de Seattle pour interpeller les instances de décision internationales (OMC, mais également FMI, Banque mondiale, etc.) jugées responsables de la « marchandisation du



NOTES DE CONFÉRENCES – 8 DÉCEMBRE 2004

Chaire de Recherche du Canada en Mondialisation, Citoyenneté et Démocratie

<http://www.chaire-mcd.ca/>

monde » au détriment des pays pauvres, de l'environnement et de la diversité culturelle. En dépit d'une grande hétérogénéité, qui amena la cohabitation de courants et de revendications potentiellement contradictoires, les membres de la mouvance dite « antimondialisation néolibérale » dénonçaient unanimement le déficit démocratique des décisions qui président au processus en cours de la globalisation économique.

Se disant favorables à une autre mondialisation, « à visage humain » et démocratiquement régulée, les antis ont rapidement cherché à dépasser le registre de la seule contestation et se sont efforcés d'avancer des propositions constructives visant à développer, à terme, un projet alternatif de justice globale et de réduction des inégalités (Nord-Sud et au sein des sociétés nationales).

Contre la mondialisation néolibérale conduite par des instances décisionnelles non-élues, les alters s'engagent et militent à tous les niveaux (« du global au local ») pour un « autre monde possible » qui exigerait l'invention d'autres façons de faire de la politique, indissociables d'une conception renouvelée de la démocratie.

Partant d'une critique interne des dysfonctionnements contemporains de la démocratie représentative dont il identifie deux causes principales (la globalisation économique et le développement de l'État techno-bureaucratique), le projet alter s'en veut un de « démocratisation de la démocratie ». Il se présente comme un effort de radicalisation des institutions démocratiques dans le sens littéral du terme, c'est-à-dire en vue d'un retour aux principes fondateurs de la démocratie comme forme d'exercice du pouvoir politique dont la source de légitimité est la volonté populaire.

En l'absence de quelque chose comme un gouvernement mondial, c'est l'État national qui reste le cadre principal de l'action politique efficace. Parce qu'il est demeuré en principe le lieu du pouvoir légitime, c'est en outre vers lui que continuent de se tourner les populations pour demander justice sociale et exiger une redistribution équitable de la richesse et ce, même si, dans le cadre de la globalisation, l'État tend à perdre certains de ses moyens de régulation sociale. C'est donc prioritairement dans le cadre national que les alters entendent engager un processus de remontée de la démocratie pour faire en sorte que l'« offre politique » réponde à la « demande sociale », pour exiger des représentants qu'ils représentent « réellement » leurs commettants. Le message adressé aux chefs d'État et de gouvernement par les alters est clair: ils doivent cesser de se soumettre aux préceptes de la globalisation néolibérale, quelles que soient les raisons qui les poussent à le faire (affinité idéologique ou invocation de l'inéluctable pression des « lois » du marché).

« Altermondialistes » et « alterdémocrates » appartiennent à cette vaste mouvance contemporaine de groupes sociaux, aux pratiques multiformes et évolutives, dont les discours politiques ont pour maître-mots « société civile » et « participation ».

Bien qu'ils soient constamment employés, le sens de ces deux concepts reste très flou et variable en fonction de ceux qui y recourent. L'objet de cette conférence est, dans un premier temps, de distinguer les différentes dimensions que recouvre leur emploi contemporain et de préciser le sens qu'ils acquièrent dans la perspective alter. Cela permettra d'éclairer le type de participation de la société civile aux processus décisionnels privilégié par les alters en l'abordant sous l'angle des rapports qui s'instituent entre la société et l'État. Il s'agira ensuite de mettre en place les outils conceptuels propres à examiner les pratiques de la démocratie alter et à évaluer le type d'intégration sociale dont semble être porteuse la démocratie radicale privilégiée par les alters.

1. « La » société civile: de quoi parle-t-on?



La « société civile » est un concept que les groupes sociaux de la mouvance Alter invoquent continuellement (en tant que son référent serait le lieu à valoriser normativement de « l'auto-organisation sociale face à l'État et au marché »¹) et, que de plus en plus, les politiques (tous partis confondus) s'approprient à leur tour pour affirmer la nécessité de se « mettre mieux à l'écoute » de cette réalité, de lui « donner davantage la parole », de « répondre à ses attentes », etc.

Il faut s'arrêter un moment sur une notion mal définie et dont la signification a beaucoup varié historiquement. Invoquée de nos jours de façon quasi incantatoire pour désigner les forces sociales les plus diverses, elle est lourde de nombreuses ambiguïtés, car héritière des fluctuations sémantiques qui ont jalonné le cours de son évolution conceptuelle.

Faute de temps, je n'aborderai ici que l'aspect contemporain de la question et laisserai donc de côté les auteurs classiques, à l'exception toutefois de Tocqueville, le plus contemporain d'entre eux.

1.1 Tocqueville, le plus contemporain des classiques

Au premier abord, Tocqueville semble faire porter sa réflexion sur des thèmes libéraux assez standards. Il s'intéresse aux dangers que fait courir à la survie de la liberté le développement de l'idée moderne d'égalité. Il oppose cette liberté au spectre du despotisme qui n'a pas disparu en même temps que s'effondraient les monarchies absolues, comme l'ont montré les événements violents de la période révolutionnaire française et ainsi que le suggèrent divers scénarios envisageables d'évolution vers un despotisme « doux »². Mais en réalité Tocqueville travaille avec des idées d'égalité et de liberté qui sont bien plus complexes que celles que l'on retrouve généralement dans les traités de libéralisme de son époque. Il s'intéresse par exemple beaucoup moins aux caractéristiques formelles, aux définitions juridiques des idées d'égalité et de démocratie qu'à leur signification culturelle profonde. Tocqueville cherche à montrer comment l'avancement de l'idée d'égalité, en tant qu'elle est, croit-il, la matrice culturelle fondamentale du monde occidental moderne, produit empiriquement rien de moins qu'une nouvelle civilisation. Non seulement un ordre institutionnel et des symboles extérieurs, mais un arrière-plan culturel profond³ qui imprègne et « formate » toutes les autres idées, toutes les relations entre les êtres dans le monde moderne. S'agissant de la « liberté », Tocqueville s'intéresse particulièrement aux conditions qui la rendent possible. Celles-ci, pense-t-il, ne sauraient relever exclusivement du domaine de l'institutionnalisation juridique de certains principes et normes qui, dans le monde moderne, ouvrent un espace de protection pour la liberté « négative » - pour la liberté de faire tout ce qui n'est pas défendu par la loi. Ces conditions, encore une fois, sont pour une très large part d'ordre culturel. Pour Tocqueville, la liberté ne peut survivre à terme si elle se réduit à n'être que liberté « anglo-écossaise » - c'est-à-dire à la liberté pour chacun de poursuivre ses fins égoïstes à l'intérieur des limites fixées par le cadre juridique. Ce type de pratique de la liberté, qui isole les êtres les uns des autres⁴, les rend tous

¹ H. Dubiel, 2001, « Unzivilgesellschaften », *Soziale Welt*, Cahier 2, 2001, 133-150, p. 134.

² Voir *De la démocratie en Amérique*, t. 2, partie 4, chap. 6 (D.A., 2, 4, 6).

³ On dirait aujourd'hui un « monde de la vie » (*Lebenswelt*), c'est-à-dire un milieu de significations dans lequel on est immergé et qui va tellement de soi qu'on est à peine (sinon pas du tout) conscient que les choses pourraient être spontanément vues, interprétées ou ressenties autrement - comme les voient, les interprètent et les ressentent autrement d'autres cultures situées à des époques ou en des lieux différents.

⁴ « L'individualisme est d'origine démocratique, et il menace de se développer à mesure que les conditions s'égalisent. [C'est] un sentiment [...] qui dispose chaque citoyen à s'isoler de la masse de ses semblables et à se retirer à l'écart avec sa famille et ses amis; de telle sorte que, après s'être ainsi créé une petite société à son usage, il abandonne volontiers la grande société à elle-même. [...] L'individualisme ne tarit d'abord que la source des vertus publiques; mais, à la longue, il attaque et détruit toutes les autres et va enfin s'absorber dans l'égoïsme. » Plus loin, Tocqueville poursuit ainsi: « L'aristocratie avait fait de tous les citoyens une longue chaîne qui remontait du paysan au roi; la démocratie brise la chaîne et met chaque anneau à part. [...] Non seulement la démocratie fait oublier à chaque homme



NOTES DE CONFÉRENCES – 8 DÉCEMBRE 2004

Chaire de Recherche du Canada en Mondialisation, Citoyenneté et Démocratie
<http://www.chaire-mcd.ca/>

également faibles face aux tâches et problèmes qu'ils doivent affronter, de telle sorte qu'elle les prédispose à se soumettre à tout pouvoir qui leur semble capable de s'en occuper à leur place. L'envers de l'individualisme et de l'égoïsme modernes, c'est la faiblesse et, avec elle, le besoin du « despote » - qui, à son tour, annihile la liberté. Tocqueville, au fond, fait face à un problème similaire à celui rencontré par Hegel. Il ne peut se contenter, pour espérer voir fleurir la liberté dans le monde moderne, de s'appuyer sur l'une des formes particulières qu'elle y revêt dans la pratique: l'« anglo-écossaise »⁵. Il lui faut faire fond sur une liberté qui se déploie aussi dans un milieu et avec des soucis « éthique(s) ». Cette dimension plus riche de la pratique de la liberté ne relève pas que d'une construction normative abstraite et Tocqueville croit qu'on peut la voir se déployer sous de multiples formes dans la société civile américaine de la première moitié du XIXe siècle.

Dans *De la démocratie en Amérique*, célèbre ouvrage en deux tomes publiés en 1835 et 1849, l'auteur utilise à plusieurs reprises le terme de « société civile », mais il n'y consacre aucun chapitre particulier. L'expression est employée sans être définie, c'est dire que sa signification est censée aller de soi. À l'évidence, cette signification renvoie chez Tocqueville à la société extra-étatique dont parle la tradition libérale depuis Locke, même si elle ne la nomme pas toujours ainsi⁶. Plus précisément, comme chez Hegel, la « société civile » tocquevillienne semble être le milieu de toutes les interactions qui, dans une société (au sens où nous entendons aujourd'hui ce terme) sont à la fois extra-étatiques et extra-familiales (ou extra-privées). Dans les faits toutefois, c'est moins cette société civile dans son ensemble qui intéresse Tocqueville que l'une de ses dimensions (qu'il juge particulièrement vivante en Amérique) : la vie associative. C'est parce que cette facette mise en relief par Tocqueville est certainement l'aspect qui, dans le discours des classiques, se rapproche le plus de ce que le terme contemporain de « société civile » véhicule comme sens, qu'il faut s'y arrêter un moment. Cela permettra non seulement de clore la présentation en cours du raisonnement tocquevillien, mais aussi de faire le lien avec le point suivant.

Le pays le plus démocratique de la terre se trouve être celui de tous où les hommes ont le plus perfectionné de nos jours l'art de poursuivre en commun l'objet de leurs communs désirs et ont appliqué au plus grand nombre d'objets cette science nouvelle.

[...]

[Aux Etats-Unis], les associations politiques ne forment qu'un détail au milieu de l'immense tableau que l'ensemble des associations y présente. Les Américains de tous les âges, de toutes les conditions, de tous les esprits, s'unissent sans cesse. Non seulement ils ont des associations commerciales et industrielles auxquelles tous prennent part, mais ils en ont encore mille autres espèces: de religieuses, de morales, de graves, de futiles, de fort générales et de très particulières, d'immenses et de fort petites; les Américains s'associent pour donner des fêtes, fonder des séminaires, bâtir

ses aïeux, mais elle lui cache ses descendants et le sépare de ses contemporains; elle le ramène sans cesse vers lui seul et menace de le renfermer enfin tout entier dans la solitude de son cœur. » (D.A., 2, 2, 2).

⁵ Tocqueville lui-même ne parle pas ainsi. Je me permets de prendre ce raccourci pour résumer brièvement sa pensée. Par ailleurs, je n'entreprends pas ici de discuter sa tendance à rabattre un peu trop facilement sur la seule idée d'égalité la réalité moderne de l'individualisme, pas plus que son penchant à enfermer dans le seul concept de « liberté » la substance normative qu'il s'emploie sans relâche à rechercher - et à trouver très vivante - dans la société américaine. À l'évidence, pour Tocqueville, la solidarité, l'entraide, le souci d'autrui (ce qu'il appelle parfois « le cœur » et que la Révolution française avait nommé « la fraternité ») ne sont *pas seulement des moyens fonctionnels* destinés à préserver la liberté et à éviter le despotisme dans le monde moderne. Ils ont valeur normative en soi - même si par sa façon de s'exprimer, Tocqueville tend parfois à suggérer le contraire.

⁶ Tocqueville écrit par exemple: « L'égalité peut s'établir dans la société civile, et ne point régner dans le monde politique. On peut avoir le droit de se livrer aux mêmes plaisirs, d'entrer dans les mêmes professions, de se rencontrer dans les mêmes lieux; en un mot, de vivre de la même manière et de poursuivre la richesse par les mêmes moyens, sans prendre tous la même part au gouvernement. », D.A., 2, 2, 1.



NOTES DE CONFÉRENCES – 8 DÉCEMBRE 2004

Chaire de Recherche du Canada en Mondialisation, Citoyenneté et Démocratie
<http://www.chaire-mcd.ca/>

des auberges, élever des églises, répandre des livres, envoyer des missionnaires aux antipodes; ils créent de cette manière des hôpitaux, des prisons, des écoles. S'agit-il enfin de mettre en lumière une vérité ou de développer un sentiment par l'appui d'un grand exemple, ils s'associent. Partout où, à la tête d'une entreprise nouvelle, vous voyez en France le gouvernement et en Angleterre un grand seigneur, comptez que vous apercevrez aux États-Unis une association⁷.

Tocqueville donne une extension très large au terme d'association. Après en avoir exclu « les associations permanentes créées par la loi sous le nom de communes, de villes ou de comtés »⁸, il les divise finalement en deux grands groupes : les associations politiques et les associations civiles. Les premières se situent quelque part entre le parti d'opposition et ce que nous appelons aujourd'hui le « groupe de pression ». Les individus ainsi associés cherchent généralement à se défendre contre l'« action despotique d'une majorité » ou quelque empiètement indu du pouvoir sur un champ de la réalité qu'il n'a pas à vouloir contrôler⁹. Ces associations politiques sont en quelque sorte les équivalents post-aristocratiques des corps intermédiaires dont parlait Montesquieu¹⁰ ou des corporations chez Hegel. Comme ces dernières, elles sont des « créatures amphibies » qui médient la rencontre de l'État et de la société¹¹. Les associations civiles, quant à elles, peuvent servir les desseins les plus divers comme en atteste la longue citation ci-dessus. Tocqueville y inclut les entreprises industrielles et commerciales, pourvu qu'elles résultent d'une association volontaire (« librement consentie ») entre les individus. Par-delà leurs fonctions spécifiques innombrables et leur efficacité (dont témoignent le dynamisme et la richesse de la société américaine¹²), ces associations, politiques ou civiles, remplissent, chacune à leur façon, une métafonction : celle de conjurer l'individualisme, « cette maladie si funeste au corps social dans les temps démocratiques »¹³. Pour Tocqueville, « les sentiments et les idées ne se renouvellent, le cœur ne s'agrandit et l'esprit humain ne se développe que par l'action réciproque des hommes les uns sur les autres. Dans les pays démocratiques, cette action est [toutefois] presque nulle. Il faut donc l'y créer artificiellement. Et c'est ce que les associations seules peuvent faire »¹⁴.

La constitution de l'association peut fort bien ne résulter, à l'origine, que de la motivation utilitariste de créer collectivement une force dont ne disposent pas les individus isolés, et tenir par conséquent à des raisonnements menés uniquement en terme d'« intérêt bien entendu »¹⁵. Mais Tocqueville observe que la vie associative, en plus de rendre inutiles les despotes grâce au développement de l'autonomie et de la capacité d'action des individus qu'elle encourage à tous les niveaux, est dotée d'un précieux pouvoir : celui d'amener des raisonnements au départ purement utilitaristes à se laisser progressivement aspirer par quelque chose qui dépasse la seule action « intéressée ». C'est ainsi, écrit-il, qu'en

⁷ D.A., 2, 1, 5.

⁸ D.A., 1, 2, 4.

⁹ D.A., 1, 2, 4 et D.A., 2, 2, 5.

¹⁰ « Il n'y a pas de pays où les associations soient plus nécessaires, pour empêcher le despotisme des partis ou l'arbitraire du prince, que ceux où l'état social est démocratique. Chez les nations aristocratiques, les corps secondaires forment des associations naturelles qui arrêtent les abus du pouvoir. Dans les pays où de pareilles associations n'existent point, si les particuliers ne peuvent créer artificiellement et momentanément quelque chose qui leur ressemble, je n'aperçois plus de digue à aucune sorte de tyrannie, et un grand peuple peut être opprimé impunément par une poignée de factieux ou par un homme. », D.A., 1, 2, 4.

¹¹ Ch. Taylor, 1993, p. 146.

¹² « Sitôt que plusieurs des habitants des États-Unis ont conçu un sentiment ou une idée qu'ils veulent produire dans le monde, ils se cherchent, et, quand ils se sont trouvés, ils s'unissent. Dès lors, ce ne sont plus des hommes isolés, mais une puissance qu'on voit de loin, et dont les actions servent d'exemple; qui parle, et qu'on écoute », D.A., 2, 2, 5.

¹³ D.A., 2, 2, 4.

¹⁴ D.A., 2, 2, 5.

¹⁵ À ce propos, cf. D.A., 2, 2, 8.



NOTES DE CONFÉRENCES – 8 DÉCEMBRE 2004

Chaire de Recherche du Canada en Mondialisation, Citoyenneté et Démocratie
<http://www.chaire-mcd.ca/>

s'associant à d'autres pour « empêcher qu'un bout de chemin passe sur son domaine », on s'aperçoit que cette petite affaire peut être reliée à un grand nombre d'autres. On apprend sans que personne n'ait à nous l'enseigner « le lien étroit qui unit l'intérêt particulier à l'intérêt général »¹⁶. Mais il y a plus : « on s'occupe d'abord de l'intérêt général par nécessité, et puis par choix; ce qui était calcul devient instinct; et, à force de travailler au bien de ses concitoyens, on prend enfin l'habitude et le goût de les servir »¹⁷.

L'exemple qui précède relève de l'association politique. Mais ce qui est vrai de ce type d'association l'est aussi de l'association civile. La vie associative en général fait naître et se développer un rapport de chacun à ses semblables qui n'est pas exclusivement d'ordre utilitariste, mais entretient dans le monde moderne une part de solidarité désintéressée, d'authentique fraternité. En affectant de justifier leurs incessants gestes d'entraide mutuelle par la « doctrine de l'intérêt bien entendu », les Américains, pense Tocqueville, « ne se rendent souvent point justice »¹⁸. Quoique l'intérêt privé dirige, aux États-Unis aussi bien qu'ailleurs, la plupart des actions humaines, il ne les règle pas toutes. « J'ai remarqué cent fois qu'au besoin [les Américains] ne manquaient presque jamais de se prêter un fidèle appui les uns aux autres. [Et] il serait injuste de croire que le patriotisme des Américains et le zèle que montre chacun d'eux pour le bien-être de ses concitoyens n'ont rien de réel »¹⁹.

Cette substance éthique que conserve la société américaine (pourtant censée être le royaume de l'égoïsme et de l'action intéressée), Tocqueville la voit en grande partie attachée, comme le sont son dynamisme industriel et son peu d'attraction pour les despotes, à la vitalité de sa vie associative²⁰. Il en déduit pour les sociétés modernes dans leur ensemble (pour les sociétés d'égalité ou « démocratiques ») un postulat général, à savoir que l'une des pires choses que puissent faire (ou tenter de faire) les pouvoirs politiques est de décourager les individus de se rencontrer au sein de leurs sociétés respectives et de s'associer en vue des fins les plus diverses. « Parmi les lois qui régissent les sociétés humaines, il y en a une qui semble plus précise et plus claire que toutes les autres: pour que les hommes restent civilisés ou le deviennent, il faut que parmi eux l'art de s'associer se développe et se perfectionne dans le même rapport que l'égalité des conditions s'accroît »²¹. La science de l'association est dans les pays démocratiques la science mère; le progrès de toutes les autres dépend des progrès de celle-là.

En sociologue qui n'est pas seulement à la recherche d'un support éthique pour son époque (qui n'est pas seulement un moraliste ou un idéologue), mais qui a également un sens profond de l'analyse empirique des dynamiques sociales, Tocqueville sait très bien que le « bon usage » de la liberté d'association dépend de certaines conditions culturelles au sens large qui ne sont pas données partout. Quand sous certains cieux la liberté se déploie de façon paisible et féconde, elle peut, sous d'autres, devenir « licence » et porter « l'anarchie »²². Si, par conséquent, le réalisme peut commander de contenir temporairement, chez telle nation ou chez telle autre, le droit d'association en de certaines limites, la sagesse des pouvoirs, à l'époque moderne, consiste moins à prendre prétexte de leur immaturité pour empêcher les individus de s'associer qu'à chercher, à l'inverse, à faire

¹⁶ D.A., 2, 2, 4.

¹⁷ *Ibid.*

¹⁸ D.A. 2, 2, 8.

¹⁹ D.A. 2, 2, 4.

²⁰ Il est à vrai dire pour Tocqueville un autre socle sur lequel repose la substance éthique de la vie sociale américaine, et ce socle, la religion, rend compréhensible que la rencontre associative ne s'épuise pas dans l'utilitarisme. L'égalité, écrit Tocqueville, « tend à isoler (les hommes) les uns des autres, pour porter chacun d'eux à ne s'occuper de lui seul. Le plus grand avantage des religions est d'inspirer des instincts tout contraires. [...] Il n'y a point de religion qui n'impose [au croyant] des devoirs quelconques envers l'espèce humaine, ou en commun avec elle, et qui ne tire ainsi [l'homme], de temps à autre, de la contemplation de lui-même. ». D.A., 2, 1, 5.

²¹ D.A., 2, 1, 5.

²² D.A., 1, 2, 4, Tocqueville pense plus particulièrement ici à la liberté d'association politique.



advenir les conditions qui leur permettront éventuellement de s'associer avec le même bonheur qu'en Amérique. La vie associative, à l'ère de l'égalité, est l'antidote à la menace d'entropie parce qu'elle favorise le déploiement de l'autonomie individuelle, du dynamisme créateur, du lien intégrateur et de la solidarité sociale. C'est la raison pour laquelle le droit d'association apparaît en dernière analyse pour les temps démocratiques un bien « presque aussi inaliénable [...] que la liberté individuelle. Le législateur ne saurait vouloir le détruire sans attaquer la société elle-même »²³.

Avec Tocqueville et l'importance qu'il accorde à l'idée d'association, le concept de société civile débouche sur un champ de significations déjà très voisin de celui que nous lui connaissons aujourd'hui.

Mais avant d'examiner brièvement les principales variantes du recours contemporain au concept de société civile, j'aimerais faire trois remarques.

La première concerne la *dimension empirique-descriptive* de ce concept. Si l'on accepte que la notion tocquevillienne de vie sociale associative est proche de la réalité désignée - explicitement ou implicitement - aujourd'hui lorsqu'on fait référence au concept de société civile, il me semble pertinent d'observer que les types d'interactions qui peuvent être désignés par la notion de « vie sociale associative » sont extrêmement diversifiés²⁴.

Ma deuxième remarque porte sur le fait que le concept de société civile n'est par ailleurs pas seulement de nature descriptive. Son utilisation s'insère le plus souvent (comme c'est le cas chez Tocqueville lorsqu'il étudie les pratiques associatives américaines) dans une *perspective normative*²⁵. Pour être en mesure de différencier les références faites au concept de société civile, il faut par conséquent non seulement s'intéresser à ce qu'il désigne empiriquement, mais aussi aux rôles ou aux fonctions dévolus à ce champ de la réalité. En d'autres termes, les discours qui mettent à l'avant-plan le concept de société civile ne traitent pas tous à l'identique des questions comme celles-ci : que se joue-t-il dans cet espace qui mérite qu'on s'y intéresse et le valorise ? Comment les choses doivent-elles se dérouler pour que telle ou telle fonction (valorisée normativement) de la société civile soit remplie de façon satisfaisante dans la pratique ? C'est aussi à partir de ce type de questionnements qu'il est possible de distinguer les principales variantes du recours contemporain au concept de société civile.

En troisième lieu, je veux finalement souligner que, chez les classiques, le concept de société civile est étroitement associé à des espaces nationaux clairement circonscrits et qu'en ce sens, il paraît moins difficile à cerner que les référents « déterritorialisés » auxquels on se rapporte souvent aujourd'hui lorsqu'on parle par exemple de « société civile internationale ».

1.2 Les référents contemporains du concept de société civile.

Si l'on entend par « contemporain » un laps de temps qui couvre les deux ou trois dernières décennies, l'étude du concept de société civile inclut une période pendant laquelle l'Union soviétique et ses régimes satellites sont encore une réalité. Le concept est alors employé dans deux grands contextes : celui du rapport à l'État totalitaire dans le « bloc de

²³ *Ibid.*

²⁴ Chez Tocqueville, la société civile est le lieu des interactions qui ne relèvent ni de l'organisation interne de l'État (bien que la société civile puisse nouer avec l'État des relations de nature « intermédiaire »), ni de la sphère privée au sens strict - ou encore de la « famille ». Même si l'on soustrait de ce très vaste ensemble d'interactions potentielles celles qui peuvent être assimilées aux rapports entre individus « atomisés » du libéralisme anglais, les interactions qui relèvent de la conception tocquevillienne de la vie associative restent encore des plus hétéroclites.

²⁵ H. Dubiel, 2001, p. 135-136.



NOTES DE CONFÉRENCES – 8 DÉCEMBRE 2004

Chaire de Recherche du Canada en Mondialisation, Citoyenneté et Démocratie
<http://www.chaire-mcd.ca/>

l'Est », d'une part, et celui de la relation à l'État-providence des sociétés démocratiques occidentales, d'autre part²⁶.

C'est presque simultanément que, tant à l'Ouest qu'à l'Est, dans les années 1980, le concept libéral de société civile a refait surface dans les discussions politiques après une éclipse de plusieurs décennies. Mais l'appel adressé au pouvoir politique pour la reconnaissance et le respect de certaines prérogatives dues à un référent empirique nommé « société civile » ne s'est pas fait avec les mêmes ambitions dans les deux cas. Plusieurs commentateurs²⁷, notant que le discours sur la société civile qui s'est développé en Europe de l'Est n'avait que peu de choses à voir avec les différentes problématiques occidentales des années 70 et 80, ont en revanche souligné sa proximité avec le discours « libéral » classique des XVIIIe et XIXe siècles de la lutte contre le despotisme. La raison de cet écart n'est guère difficile à comprendre.

Je n'aborde ici que le rapport État-société civile tel qu'il s'est développé en Occident, dans le cadre du développement de l'État-providence.

C'est un rapport complexe, qui peut être à son tour divisé en trois sous-catégories au moins. Deux d'entre elles peuvent être qualifiées d'oppositionnelles et sont respectivement assimilables à des sphères idéologiques de droite (« néolibéralisme ») et de gauche (« nouveaux mouvements sociaux »). Une troisième sous-catégorie, souvent qualifiée de « corporatiste », est relativement bien intégrée dans le cadre de l'État-providence et regroupe des discours qui n'émanent pas que des « acteurs sociaux », mais aussi – de plus en plus – du monde politique lui-même. J'ajoute que tant le discours occidental « de gauche » que son pendant institutionnel-corporatiste tendent à produire des extensions internationales du concept de société civile. Dans ce qui suit, je me limite à présenter les aspects qui permettent d'éclairer au mieux les diverses ramifications du même concept-souche.

Au XXe siècle l'élargissement des tâches de l'État dans les pays industrialisés l'ont peu à peu amené à s'enquérir par différentes voies des « opinions » et volontés concrètes de la société, et ce, dans le but de maximiser l'efficacité de ses interventions et de les rendre acceptables pour le plus grand nombre. C'est ainsi que diverses procédures « d'écoute » et de consultation se sont institutionnalisées qui concernent tant la préparation des projets de lois que leur éventuelle mise en application. Dans le cas de l'Europe germanique et de son « économie sociale de marché », on en est aussi arrivé à normaliser les mécanismes de concertation entre des intérêts *a priori* conflictuels de la société de sorte que, à propos des règles d'encadrement de l'activité économique par exemple, des équilibres (idéalement) consensuels pussent s'établir entre les demandes des uns et les besoins des autres et qu'une culture de la discussion et de la coopération entre « partenaires sociaux » en vint à se développer « dans l'intérêt de la prospérité de tous ». Il est bien sûr des différences appréciables entre les pays et entre les grandes aires sociopolitiques (entre l'Europe continentale et les États-Unis par exemple) qui ont trait aux façons concrètes (plutôt « corporatiste » ou plutôt « lobbyiste ») de procéder²⁸. Mais dans tous les cas, le *Welfare State* aménage une place importante aux individus et groupes de la société civile dans les mécanismes qui conduisent à ses prises de décision. Or, c'est précisément cela qui, depuis

²⁶ Il serait en fait possible de rajouter un troisième contexte-type. Dans certaines sociétés dites « du Sud », le qualificatif « civil » a aussi parfois été mobilisé en opposition aux déterminants « militaire » ou « religieux ». À ce propos, cf. H. Dubiel, 2001, p. 135 et M. Merle, 2002. Dans la mesure où dans des cas comme ceux-là il s'agit le plus souvent de chercher à penser des espaces de sécurité et/ou de relative autonomie face à l'arbitraire de pouvoirs étatiques non (réellement) limités par le droit, le recours au concept de société civile, qu'il se fasse en opposition à des régimes militaires ou religieux-fondamentalistes, retombe généralement dans les sillons depuis longtemps creusés par la pensée occidentale: ceux de la protection contre le « despotisme » ou même, dans certains cas extrêmes, contre « l'état de nature » au sens hobbesien. Dans la mesure où cette problématique recoupe par ailleurs en bonne partie le rapport aux États totalitaires communistes qui sera ultérieurement abordé en détail, je n'élabore pas plus à son sujet.

²⁷ Voir par ex. A. Szokolczai et A. Horváth, 1995.

²⁸ Voir J.-F. Thuot, 1998, p. 141-142.



NOTES DE CONFÉRENCES – 8 DÉCEMBRE 2004

Chaire de Recherche du Canada en Mondialisation, Citoyenneté et Démocratie
<http://www.chaire-mcd.ca/>

25-30 ans, semble nourrir en Occident des discours critiques dont la caractéristique commune est d'appuyer leurs revendications sur le concept normatif de société civile.

Si, pour s'aider à cerner ces différents discours, on prend comme point de référence la relation État-société civile qui caractérise le fonctionnement empirique des sociétés occidentales depuis la seconde moitié du XXe siècle (où non seulement la société civile dispose, par rapport au pouvoir politique, d'un espace d'autonomie protégé par le droit, mais se voit également intégrée au fonctionnement interne de l'État par le biais d'une « participation administrative » qu'encourage ouvertement le pouvoir), on peut dire que trois grands types de récriminations lui sont adressés qui correspondent respectivement à des positions de « droite » (économiste), de « centre » (participationniste) ou de « gauche » (gauchisante) ²⁹.

Dans le premier cas, on reproche à l'État de s'immiscer indûment dans la dynamique de la société civile et d'en fausser l'équilibre naturel au détriment du bien général. Dans le second cas, on lui reproche de ne pas accorder suffisamment de place à la société civile dans sa dynamique interne de fonctionnement. Dans le troisième enfin, on déplore la perte d'autonomie de la société civile comme un trop lourd tribut à payer pour l'intégration à la gestion étatique et l'on cherche à exercer un type d'influence qui n'enferme pas dans des problématiques construites par d'autres (les « politiques », les « technocrates ») et porteuses de leurs valeurs et objectifs. Les première et troisième positions ont en commun de se situer en extériorité par rapport à la problématique de la « participation » à la gestion de l'État-providence même si c'est évidemment pour des raisons très différentes. Les seconde et troisième positions partagent souvent l'idée (plus ou moins explicitement énoncée) qu'il ne s'agit pas seulement pour l'État d'« écouter » la société civile, mais de se plier à ses injonctions. En ce sens, elles remettent toutes deux en question les fondements mêmes de la démocratie représentative, c'est-à-dire la façon dont l'autorité est supposée se constituer et s'exercer³⁰. Voyons de plus près les différentes références faites dans ce contexte général à la notion de société civile.

(1) La réaction « néolibérale » au mode de fonctionnement de l'État-providence et à la relation qu'il entretient avec la société civile fut symbolisée, pour ce qui concerne la conduite de l'État, par le thatchérisme ³¹ des années 80. C'est une version de la pensée libérale qui est très étroitement centrée sur les bienfaits de l'économie de marché. La pensée néolibérale contemporaine ne revient sans doute pas à une conception purement anglo-écossaise de la société civile (au sens où cette dernière ne serait constituée que d'individus atomisés, cherchant, dans la concurrence de chacun contre tous, à promouvoir leurs intérêts privés). L'idée toquevillienne de « vie associative » par exemple est intégrable à l'espace interactif que les néolibéraux appellent société civile - ou, tout simplement « société ». Mais il n'est pas de doute possible quant au fait que l'accent est de nouveau mis sur les rapports économiques et que les règles qui sont censées permettre à ce système de donner sa pleine mesure constituent le socle sur lequel le néolibéralisme bâtit sa critique de l'État providence. Un peu comme dans la position « gauchisante », on déplore que la participation de la société civile à la gestion étatique se paie en retour de l'intervention de l'État dans la dynamique sociale et la critique porte précisément sur ce phénomène « d'interpénétration »³². L'idée générale est qu'en intervenant dans la société, l'État fausse les règles naturelles du marché et empêche la société de jouer convenablement son rôle de créateur de richesse (et de

²⁹ Ce découpage correspond à peu près à celui fait par Ch. Taylor, 1993, p. 119-123.

³⁰ C'est la thèse que défend J.-F. Thuot (1998), à ceci près que pour lui, les souhaits des forces sociales portant de semblables discours ont déjà été en large partie exaucés par l'État de bien-être et que nous sommes progressivement sortis (en sourdine, sans que cela se fasse à travers des bouleversements majeurs) du cadre de la démocratie représentative pour entrer dans celui de sa variante « fonctionnelle ». Je n'entreprends pas ici de discuter le degré de vérité empirique de cette thèse.

³¹ Ch. Taylor, 1993, p. 120.

³² J.-F. Thuot, 1998, p. 137-147.



civilisation: épanouissement des arts, etc.). C'est pour des raisons de ce type que l'État doit se garder de sortir des champs d'intervention légitime que lui reconnaît le libéralisme de la tradition smithienne. Si le pas a déjà été franchi, il faut rétablir l'ordre des choses et par exemple privatiser les entreprises publiques, déréglementer (en large partie) les relations de travail, réduire les impôts abusivement extorqués à ceux qui font montre d'esprit d'entreprise. L'idée étant que la société retrouvera son équilibre naturel si elle ne se heurte pas sans cesse à un État qui hausse artificiellement les salaires, décourage l'investissement, freine l'augmentation de la productivité - bref, un État qui sape les bases de son dynamisme et de sa créativité. Selon cette logique, tous – et non pas seulement les capitalistes - ne pourront à terme que retirer les bénéfices d'une telle « révolution du bon sens » pour reprendre les termes de Mike Harris ³³.

(2) Que cette nostalgie du capitalisme de Manchester recouvre une dimension proprement utopique et que ce type de discours relève plus de l'idéal régulateur que d'un programme réaliste, plusieurs auteurs l'ont remarqué en même temps qu'ils notaient que les gouvernements élus sur cette base n'ont pu éviter de s'immiscer beaucoup plus dans les affaires de la société civile que ne le leur permettait en principe leur idéologie³⁴. Dans notre contexte, cet aspect de la discussion est secondaire. Il ne retranche rien au fait que nous venons de rencontrer l'une des grandes positions par l'entremise desquelles le thème de la société civile est réapparu dans le débat politique occidental au cours du dernier quart de siècle.

La seconde position, que je qualifie, faute d'un meilleur terme, de participationniste « de centre », est beaucoup plus à l'aise avec le cadre de l'État-providence que ne le sont la première et la troisième. En un amalgame hétéroclite, elle est susceptible de regrouper les voix d'associations syndicales et patronales, de corporations professionnelles diverses, de « groupes populaires » de toutes sortes, de « simples citoyens », de politiciens professionnels nouvellement convertis à la participation de la société civile (par conviction sincère ou par opportunisme face à une thèse désormais jugé électoralement « rentable »). Tous revendiquent en termes de déficit de participation de la société civile aux processus décisionnels et cherchent à convaincre l'administration étatique de se mettre mieux à l'écoute de ladite société civile.

La définition que l'on donne de l'espace de la société civile n'est pas la même quand on arrive au « centre » par la droite ou par la gauche. Alors que les associations patronales y incluent bien sûr les interactions économiques et considèrent comme allant de soi que les groupes qui se constituent dans ce contexte ont eux aussi droit à la parole³⁵, les associations qui se reconnaissent plus volontiers une sensibilité de gauche (« groupes populaires », etc.) tendent à en exclure les représentants des « grands intérêts » (patronat, corporations professionnels, quelquefois aussi syndicats ouvriers – autrement dit, tous ceux que le jargon administratif de l'État désigne comme les « partenaires sociaux ») et à réserver au seul secteur extra-économique de l'espace interactif (qui ne relève ni de la

³³ Au début des années 90, le conservateur Mike Harris, s'est fait élire dans la riche province canadienne de l'Ontario sur un programme qui proposait de mener à bien « révolution du bon sens ». Cette révolution prônait précisément le retrait de l'État d'espaces sociaux illégitimement investis au cours des dernières décennies et tablait sur la vitalité que ne manquerait pas de retrouver la société civile ainsi « libérée ».

³⁴ Là-dessus, voir Ch. Taylor, 1993, p. 121.

³⁵ C'est ainsi qu'en juin 2002, en France, présentant un mémoire à une séance plénière du CES (Conseil économique et social), le représentant du Mouvement des entreprises de France (Medef), Arnaud Leenhardt, déclara: « La société civile, c'est nous! ». Pour les patrons français, qui se réclament du titre schumpéterien d'« entrepreneurs », « il serait dommageable d'entretenir l'idée que le monde de l'entreprise ne fait pas partie de la société civile, alors qu'il en est le principal moteur. [...] La légitimité des entrepreneurs à faire entendre leur voix [...] est pour le moins aussi grande - je veux dire en réalité plus grande - que celle des ONG ». *in* I. Mandraud, 2002.



NOTES DE CONFÉRENCES – 8 DÉCEMBRE 2004

Chaire de Recherche du Canada en Mondialisation, Citoyenneté et Démocratie
<http://www.chaire-mcd.ca/>

sphère privée ni de la sphère étatique) l'appellation de société civile³⁶. Quoiqu'il en soit de la définition retenue, les groupes et associations qui se considèrent appartenir à la société civile partagent le sentiment de n'être pas assez « entendus » par l'administration étatique.

Analytiquement, il est possible de distinguer deux grands cas de figure parmi ces motifs de mécontentement. Dans le premier cas, des groupes et associations qui ont, au moins momentanément, un accès reconnu aux mécanismes de consultation et/ou aux tables de « concertation » (qui, en d'autres mots, jouissent plus ou moins formellement du statut d'« interlocuteurs privilégiés » de l'État) considèrent insuffisante la prise en compte de leur avis dans les décisions qui sont finalement rendues ou dans les politiques qui sont mises en œuvre. Selon eux, le processus de consultation n'est en réalité pas aussi ouvert qu'il prétend ou devrait l'être, et penche, dès le départ en faveur des uns (les patrons) ou des autres (les syndicats, les groupes sociaux, les « politiques » qui ne cherchent qu'à se faire réélire, les technocrates qui ne traitent les problèmes que sur la base de leur propre *modus operandi*, etc.). Dans le second cas, il s'agit de groupes, associations et individus qui aimeraient « participer », mais ne le peuvent que très peu ou pas du tout. Ils reprochent à l'État qui consulte (à la limite par pure obligation fonctionnelle) de travailler exclusivement avec un certain nombre d'interlocuteurs identifiés comme particulièrement « représentatifs » des différents points de vue de la « société civile » et, par le fait même, de rejeter à la périphérie des processus de consultation (voire d'exclure tout à fait) d'autres voix et avis qui prétendent à tort ou à raison avoir eux aussi quelque chose d'original et d'important à dire à propos des questions débattues. On comprendra aisément que chez ceux qui ne parviennent pas à se frayer un chemin jusqu'aux tables de négociations (en usant par exemple efficacement du lobbying et des médias³⁷), la conviction est répandue que l'État est trop sélectif et que seuls quelques-uns (toujours les mêmes) sont entendus. En d'autres termes: ce n'est pas *toute* la société civile qui, dans les faits, a voix au chapitre, mais seulement certains de ses secteurs, (abusivement) privilégiés.

Considérant cette seconde position d'un point de vue global, j'ajoute que la majorité de ceux qui dénoncent cette situation ne précise d'ordinaire pas clairement à quelles aspirations positives renvoie le reproche qu'ils expriment par la négative de n'être pas suffisamment entendus. Et c'est là une source d'ambiguïté. Car en régime de démocratie représentative, la « participation administrative » vise en principe à « améliorer la qualité de la décision publique »³⁸, mais ne donne pas à ceux dont on sollicite l'avis une sorte de droit à la gouverne publique, si bien que l'État administratif, auquel incombe dans un premier temps le rôle de médiateur auprès des différents intervenants, de conciliateur des multiples points de vue de la société civile, n'aurait plus, dans un second temps, qu'à enregistrer les demandes « négociées » et à les appliquer. C'est pourtant l'idée qui semble souvent se dessiner en creux dans le discours des déçus de la participation. Cette idée - selon laquelle l'État n'aurait qu'à obéir aux diktats de la société civile - n'est par ailleurs pas exclusive à la position participationniste. Elle relève aussi très clairement de la « philosophie politique » des nouveaux mouvements sociaux.

³⁶ Ch. Taylor, 1993, p. 121. Voir également ci-dessous (à propos de la troisième proposition), la définition franchement de gauche qui est donnée de l'espace de la société civile - définition à laquelle peuvent bien sûr acquiescer toutes sortes de groupes « participationnistes ».

³⁷ *Ibid.*, p. 120-121. De façon plus générale, sur le travail nécessaire pour être (temporairement) reconnu comme « représentatif » de tel ou tel secteur de la société civile, ainsi que sur la compétition que se livrent les différents groupes et associations pour accéder à ce statut, voir J.-F. Thuot, 1998, p. 178-179.

³⁸ C'est ce que concède par exemple Jacques Dermagne, actuel prsdt du CES (Conseil économique et social, dont le statut consultatif est reconnu par la constitution de la Vème République), et chantre depuis quelques années de la nécessité pour la « démocratie politique » de ménager une plus grande place à la « démocratie sociale » - c'est-à-dire aux diverses composantes de la « société civile » et des « corps intermédiaires ». À ce propos, voir J. Dermagne, 2002, ainsi que l'avis du CES, 2002.



NOTES DE CONFÉRENCES – 8 DÉCEMBRE 2004

Chaire de Recherche du Canada en Mondialisation, Citoyenneté et Démocratie
<http://www.chaire-mcd.ca/>

(3) À la différence de la sensibilité néolibérale, la mouvance que l'on peut associer depuis la fin des années 60 en Occident à la « nouvelle gauche » et aux « nouveaux mouvements sociaux », n'a bien entendu rien *a priori* contre les idées de redistribution sociale, de protection publique des individus face aux aléas du monde moderne, de soumission de la sphère productive et marchande à des normes « sociales », écologiques, etc. Ces idées, étroitement liées au développement en Occident depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale d'un État interventionniste et redistributeur, sont généralement tenues pour « progressistes » et ne sont pas soumises, *en tant qu'objectifs abstraits*, à de sérieuses remises en question. Ce qui pose cependant problème à cette mouvance de la « nouvelle gauche », c'est le *modus operandi* (« techno-bureaucratique ») par lequel l'État et ses principaux « partenaires » (monde patronal et grands syndicats ouvriers) en arrivent à donner des traductions concrètes aux objectifs abstraits, de même que les conditions qui sont généralement attachées à la jouissance des systèmes de protection et de prise en charge publique, à la gratuité de diverses prestations, etc.

La nouvelle gauche issue des années 60 est intimement liée à l'émergence d'une « contre-culture », c'est-à-dire d'un ensemble de valeurs se voulant en rupture avec les modèles traditionnels de la famille, du travail, des différentes figures de l'autorité et de la hiérarchie. Définir son utopie et entreprendre de la vivre dans l'immédiat, ne pas se sacrifier en vue d'un avenir indéterminé mais changer les choses ici et maintenant sont les thèmes qui traversent le discours de la nouvelle gauche, quelles que soient ses (multiples) variantes internes. Il en résulte une méfiance systématique vis-à-vis de tout engrenage susceptible d'entraîner une « normalisation de la vie humaine »³⁹ et de faire retomber les biographies individuelles dans les vieux sillons de la hiérarchie, de la compétition et du rendement.

D'une façon générale, les « nouveaux mouvements sociaux » inclinent à vivre, par le biais de réseaux de solidarité et sur le mode de la plus large autonomie possible par rapport aux pouvoirs étatiques, leurs diverses conceptions de la vie bonne. Pour autant qu'elles exigent des changements aux lois, de nouvelles répartitions de la richesse, des normes environnementales plus sévères, etc., ces mouvements et groupes préfèrent de loin exercer une pression extérieure sur les autorités en place (par le recours notamment à la « désobéissance civile » ou aux grandes manifestations de rue) que de chercher à s'intégrer aux processus internes de consultation et de concertation de l'État⁴⁰. Sous certains aspects, ce type de vision du monde est fortement apparenté à la tradition anarchiste européenne et à sa culture de l'autonomie autogestionnaire. Mais sous certains autres, il est proche de la culture associative américaine décrite par Tocqueville. Il n'est dès lors pas surprenant que, contacts entre « alternatifs » américains et européens aidant, les « nouveaux mouvements sociaux » aient fini par s'approprier le concept de société civile pour le placer au centre de leur discours.

J'ouvre une brève parenthèse pour dire que mon emploi de la locution « finir par » vise à souligner le fait que le concept libéral de société civile, de prime abord, ne s'inscrit pas « naturellement » dans la culture politique de gauche - et particulièrement de la culture de la gauche européenne continentale, centrée sur l'idée d'administration rationnelle de la société à partir d'un programme de conquête et d'exercice du pouvoir d'État. Dans tous les discours qui se situent dans la sphère d'influence du marxisme, le thème de la société civile ressortit à la « pensée bourgeoise », ce qui suffit généralement à le discréditer en tant que tel. Considérant par ailleurs la compatibilité du concept de société civile avec celui de culture

³⁹ Taylor, 1993, p. 123.

⁴⁰ Des processus qui impliquent toujours que l'on soit prêt à faire des concessions et/ou des compromis et qu'on se laisse jusqu'à un certain point « normaliser ». Cette règle générale admet toutefois des exceptions. Au début des années 80, le mouvement écologiste allemand par exemple a non seulement produit des groupes de pression qui ont accepté de s'intégrer aux tables de concertation de l'État, mais il a engendré un parti politique (*Die Grünen*) doté de son propre programme et qui a su prendre part de façon responsable à différents gouvernements d'union avec la gauche sociale-démocrate. Joschka Fischer, ministre des affaires étrangères et l'un des hommes politiques les plus respectés d'Europe, est issu de ce mouvement.



associative à l'américaine, il n'est pas surprenant que ce soit d'abord et avant tout à partir des États-Unis qu'un discours de gauche ait entrepris de s'approprier explicitement ce concept⁴¹. Fermons la parenthèse.

Dès lors que la « société civile » devient en quelque sorte la notion qui englobe l'activité du « nous » et remplace, dans une certaine culture de gauche, les références normatives à la classe ouvrière, à la jeunesse en révolte ou au « mouvement alternatif », on ne se surprendra pas de ce qu'une telle notion, en tant qu'elle désigne un espace interactif, ne peut pas inclure les rapports sociaux relevant du « système (capitaliste) des besoins ». À cet égard, la définition qu'en donne Habermas correspond très bien à la délimitation générale que l'on retrouve dans le discours des mouvements sociaux :

Ce qu'on appelle aujourd'hui société civile n'inclut plus l'économie régulée par les marchés du travail, les marchés des capitaux et des biens constitués par le droit privé. Au contraire, son cœur institutionnel est désormais formé par ces groupements et ces associations non étatiques et non économiques à base bénévole qui rattachent les structures communicationnelles de l'espace public à la composante "société" du monde vécu. La société civile se compose de ces associations, organisations et mouvements qui, à la fois accueillent, condensent et répercutent - en les amplifiant dans l'espace public politique - la résonance que les problèmes sociaux trouvent dans les sphères de la vie privée. Le cœur de la société civile est donc constitué par un tissu associatif qui institutionnalise dans le cadre d'espaces publics organisés les discussions qui se proposent de résoudre des problèmes ayant surgi (dans la réalité) et concernant des sujets d'intérêt général⁴².

⁴¹ Si l'on se limite ici à considérer le surgissement d'une idée dans le discours des sciences sociales comme un indicateur de sa prégnance dans certaines pratiques sociales (théorisation et pratique s'influençant jusqu'à un certain point mutuellement), on notera par exemple que la première longue étude (plus de 700 pages) consacrée à la notion de société civile par des intellectuels se réclamant ouvertement d'une pensée engagée proche de la sensibilité des « nouveaux mouvements sociaux » a été celle de Cohen et Arato (1992). En Europe, si l'on fait exception de Pierre Rosanvallon (sociologue et historien proche du mouvement autogestionnaire qui, à la fin des années 70 déjà, sur une base très marginale, a entrepris d'exhumer le thème de la société civile et de l'intégrer à sa réflexion), ce sont les universitaires des pays germaniques, généralement liés de façon beaucoup plus étroite que leurs collègues français au milieu académique américain, qui ont commencé à introduire puis à avoir recours à cette notion sur une base normative - à ce propos, voir l'étude-essai publiée en 1989 par Rödel, Frankenberg, Dubiel. Du côté français, outre Rosanvallon, quelqu'un comme Alain Touraine défendait depuis fort longtemps à une forme de libéralisme gauchisant proche (et même à l'avant-garde) de cette sensibilité. Mais ce n'est qu'assez récemment qu'il a ouvertement employé le concept de société civile. Alors qu'en 1994, dans l'ouvrage intitulé *Qu'est-ce que la démocratie ?*, le terme « société civile » n'apparaît que deux fois (p. 64, 68), cinq ans plus tard, le texte remis à l'hebdomadaire allemand *Die Zeit* pour la série « L'avenir de la démocratie » s'intitule « Éloge de la société civile » (« *Loblied auf die Zivilgesellschaft* »). Depuis toujours grand défenseur de la « société » contre l'État en même temps que pourfendeur du modèle républicain « à la française », Touraine, au cours de la dernière décennie, a cependant quelque peu nuancé sa prise de position systématique en faveur de la « société » et des nouveaux mouvements sociaux et insisté sur la nécessité pour ces derniers de chercher à « négocier » les changements souhaités dans le cadre des structures institutionnelles en place - afin notamment d'éviter une dislocation anarchiste des sociétés contemporaines, voire même éventuellement une « guerre civile mondiale ». Cette relative évolution de la pensée de Touraine la fait se rapprocher très clairement d'une position « participationniste » quant au type de rapports qu'il considère souhaitable entre la société civile et l'État. Sur la question des « négociations » entre les « acteurs sociaux » et l'État, voir: Touraine, 1994, p. 211-212, et également le très intéressant débat avec Paul Thibault, 1993. En ce qui concerne l'intérêt précoce de Rosanvallon pour le thème de la société civile, voir, entre autres, *Le capitalisme utopique*, 1979 ; *La crise de l'État-providence*, 1981 ; et en collaboration avec Patrick Viveret, *Pour une nouvelle culture politique*, 1977.

⁴² Habermas, 1997, p. 394. La citation originale se trouve dans *Faktizität und Geltung*, Suhrkamp, 1992. Par « composante "société" du monde vécu », il faut comprendre cette partie de l'univers significatif des individus qui concerne plus spécifiquement la vie en société, c'est-à-dire les questions et éventuellement les problèmes de l'organisation sociale au sens large.



NOTES DE CONFÉRENCES – 8 DÉCEMBRE 2004

Chaire de Recherche du Canada en Mondialisation, Citoyenneté et Démocratie
<http://www.chaire-mcd.ca/>

Remarquons qu'une pareille délimitation, qu'on pourrait qualifier de « tocquevillienne de gauche »⁴³, de l'idée de société civile laisse à ses marges, en ce qui concerne l'exclusion des interactions économiques, certaines zones grises. Des sphères d'activité comme celles du « commerce équitable » ou de l'agriculture « bio », par exemple, sont en général étroitement associées à la mouvance culturelle et éthique des nouveaux mouvements sociaux et il ne viendrait sans doute à l'esprit d'aucune personne se réclamant de cette sensibilité d'exclure de l'espace de la société civile les champs d'interaction (à haute charge symbolique) associés à ces domaines d'activité. Aussi traversées soient-elles de préoccupations éthiques et culturelles au sens large, ces activités sont au moins en partie orientées vers la recherche du profit et relèvent donc de l'orbite d'un certain capitalisme. L'exclusion des interactions relevant du « marché » de l'espace de la société civile telle que la conçoit la « nouvelle gauche » doit donc s'accompagner de certaines nuances. Une fois la nuance faite, il reste que, d'une façon générale, le discours des mouvements sociaux exclut de l'espace de la société civile l'ensemble des interactions économiques standards (de même que les activités associatives qui peuvent leur être rattachées) parce qu'il le considère régi par une logique aliénante d'exploitation et de domination contre laquelle il faut, sinon en appeler encore à la révolution, du moins se défendre en permanence. Dans la mesure où l'État et « les politiciens » sont la plupart du temps considérés comme des alliés objectifs des puissances économiques, la lutte contre le monde de l'économie capitaliste aiguise d'autant plus la méfiance envers l'État (on le voit par exemple dans le discours anti-mondialisation néolibérale).

Il n'est pas nécessaire d'élaborer davantage à propos de la relation que, du point de vue des nouveaux mouvements sociaux, il est légitime pour la société civile de chercher à entretenir avec les pouvoirs étatiques. Même si à partir des années 80, le terme fédérateur de « société civile » remplace progressivement ceux qui l'avaient précédé depuis les années 60 pour désigner le « nous populaire » (ou son « avant-garde » conscientisée), la façon de penser le rapport du peuple souverain au pouvoir étatique reste essentiellement la même : l'idée de démocratie reposant sur celle de souveraineté populaire, si les procédures d'intégration de la volonté populaire souveraine à la dynamique de fonctionnement du pouvoir étatique ne conviennent pas à ceux qui sont « le peuple », c'est à l'État de s'adapter, pas au souverain. Ce que le peuple veut, l'État doit aussi le vouloir et s'efforcer de le réaliser⁴⁴.

Il reste pour conclure cette présentation générale du concept de société civile à faire deux remarques. En premier lieu, l'étude empirique que j'ai menée dans ma thèse⁴⁵ montre que le recours de la mouvance altermondialiste à l'idée de société civile se situe clairement dans la continuité directe de la position des nouveaux mouvements sociaux. Tant au plan du marquage de son espace empirique qu'à ceux de ses fonctions normatives et de sa relation à l'État, la société civile des alters ne fait au fond qu'une avec celle qui a progressivement émergé dans le discours de la nouvelle gauche à partir des années 80. À cet égard et sous bien d'autres aspects, le mouvement Alter n'apparaît en fait que comme un nouveau stade (plus internationalisé et qui utilise à fond les possibilités d'organisation décentralisée offertes par les nouvelles technologies de la communication) de cette mouvance « alternative » qui plonge ses racines dans la contestation des années 60 et s'efforce par la suite de refaçonner

⁴³ Insérée dans un traité de philosophie politique, la définition de Habermas insiste sur la dimension politique de l'activité de la société civile. Mais il ne contesterait certainement pas que l'espace de la société civile peut également inclure d'autres dimensions interactives relativement neutres en regard de l'action politique comme, par exemple, le domaine des associations d'entraide et de loisir.

⁴⁴ « Wir sind das Volk! » (« Le peuple, c'est nous! »), ce slogan des manifestants est-allemands pour interpeller le pouvoir d'État au moment de la chute du Mur de Berlin en 1989, résume très bien la position de « discussion » à partir de laquelle les mouvements sociaux, tout en tenant à demeurer en relation d'extériorité par rapport à l'État, entrent en contact avec lui en exigeant qu'il exécute leurs revendications.

⁴⁵ « La montée en Occident d'une culture politique "démocrate radicale": analyse descriptive du phénomène et mise en relation avec la question de l'intégration rationnelle des sociétés complexes », Montréal: UQAM, 2004.



NOTES DE CONFÉRENCES – 8 DÉCEMBRE 2004

Chaire de Recherche du Canada en Mondialisation, Citoyenneté et Démocratie
<http://www.chaire-mcd.ca/>

la société « par le bas » conformément aux valeurs d'une certaine « contre-culture ». Mis à part le fait qu'elle fonctionne aujourd'hui beaucoup plus sur des registres extra-nationaux que celle invoquée par les nouveaux mouvements sociaux, la société civile Alter ne présente aucune véritable particularité. Ceci m'amène à ma seconde remarque.

Je n'ai implicitement parlé dans ce qui précède que de sociétés civiles « nationales ». Mais quiconque s'intéresse à ce qui se dit et s'écrit dans les médias devient vite familier de l'expression « société civile internationale ». Son origine remonte à la création des OING, chapeautées d'abord par la SDN, puis (et surtout) par l'ONU. La société civile internationale a pris une dimension nouvelle au cours des 20 dernières années alors que les efforts de certains États (des États-Unis en premier lieu) pour lancer une nouvelle vague de libéralisation du commerce à l'échelle de la planète se sont heurtés à une opposition « populaire » qui se structure et se coordonne en grande partie selon une logistique inter- et supranationale. Le recours à un concept internationalisé de société civile est tout autant le fait des positions « participationniste » de centre qu'oppositionnelle de (« nouvelle ») gauche.

La position participationniste s'articule autour d'OING toujours plus nombreuses qui participent de plus en plus étroitement au fonctionnement interne de l'ONU et de ses institutions spécialisées (OIT, HCR, PNUD, UNESCO, UNICEF, etc.)⁴⁶. La logique d'intégration de la « société civile internationale » aux processus de consultation des grands organismes internationaux est dans son principe analogue à celle des différents États nationaux interventionnistes. À ceci près toutefois que, le système institutionnel international demeurant à ce jour relativement modeste par rapport aux grandes machines étatiques nationales des pays développés, la réalisation sur le terrain des multiples programmes onusiens se trouve souvent confiée en large partie aux ONG elles-mêmes, ce qui augmente d'autant leur capacité potentielle d'influence au sein des processus de discussion qui mènent à l'élaboration des différentes politiques. Pour le reste, les mécontentements et frustrations suscités par le processus d'intégration de la société civile au système institutionnel sont de même nature que ceux décrits pour le niveau national⁴⁷.

La version internationalisée du recours oppositionnel de gauche au concept de société civile tente sans doute aussi d'influencer les politiques des organismes onusiens, mais elle s'intéresse plus spécifiquement aux organisations à vocation économique comme l'OMC, le FMI, la Banque mondiale, aux sommets périodiquement organisés par les blocs économiques régionaux en cours de formation (Union européenne, Zléa, Mercosur) et à ceux, annuels, des pays les plus industrialisés (G-8) et du forum économique de Davos. Parce qu'au niveau international il n'existe pas à ce jour de gouvernement mondial au sens strict (qui serait

⁴⁶ Entre les niveaux national et mondial, de très nombreuses ONG se préoccupent aussi des blocs institutionnels régionaux comme l'Union européenne. À l'instar des administrations nationales, l'UE n'y voit pas d'inconvénient et encourage explicitement les contributions de la société civile à son fonctionnement. Lors des auditions de la « Convention sur l'avenir de l'Europe » en 2002 (auditions qui devaient aider à la rédaction d'un projet de Constitution pour l'Union européenne), la « société civile » s'est par exemple vu offrir deux journées pleines (les 24 et 25 juin) pour exposer ses points de vue. Un peu comme la République française avec son Conseil économique et social, les institutions européennes se sont par ailleurs dotées, et ce, dès le traité de Rome en 1957, d'un organe consultatif voué à la représentation auprès des institutions décisionnelles européennes de la « société civile organisée ». Cet organe, le CESE (Comité économique et social européen), est défini par le Traité de Nice (1981) comme le « lien de représentation des différentes composantes à caractère économique et social de la société civile organisée ». Sur ce sujet, voir: « Le CESE: un pont entre l'Europe et la société civile organisée », 2002, p.9. Sur les auditions de la société civile lors de la Convention européenne, voir *Les Échos*, 26/06/02, p.9; *Le Monde*, 27/06/02, p.5.

⁴⁷ Les ONG qui sont officiellement accréditées par l'ONU parce que jugées suffisamment « représentatives » (plus de 2000 en 2001) souhaitent que soit mieux tenu compte de leurs expertises et avis. Quant à celles, beaucoup plus nombreuses encore, qui veulent « participer », mais se voient pour toutes sortes de raisons refuser l'accès aux innombrables comités, conférences et commissions, elles se plaignent de n'être pas conviées à jouer le rôle qu'elles estiment leur revenir dans le mécanisme complexe de la « gouvernance » mondiale. Cette prétention déçue conduit souvent ces associations à se détourner du modèle participationniste et à opter pour celui de la pression extérieure, privilégié par les nouveaux mouvements sociaux.



NOTES DE CONFÉRENCES – 8 DÉCEMBRE 2004

Chaire de Recherche du Canada en Mondialisation, Citoyenneté et Démocratie
<http://www.chaire-mcd.ca/>

doté du pouvoir légitime contraignant pour faire appliquer ses décisions), mais différentes structures de concertation et de négociation entre pays souverains qui peuvent déboucher sur des accords, des traités, des chartes, etc.⁴⁸, le jeu de la « société civile internationale »⁴⁹ consiste essentiellement à faire pression sur tel ou tel gouvernement ou groupe de gouvernements (directement ou grâce à des stratégies visant à influencer les opinions publiques) afin que le projet dont il est question se réalise s'il est valorisé normativement (l'accord de Kyoto par exemple), ou au contraire soit bloqué (comme ce fut le cas pour l'AMI – l'accord multilatéral sur les investissements)⁵⁰.

Cette « société civile internationale », version nouvelle gauche, est un ensemble hétéroclite de groupes sociaux, d'O(I)NG, de syndicats, d'associations d'envergure internationale ou d'extension plus limitée. Il forme l'avant-garde d'une société civile mondialisée dont les nouveaux mouvements sociaux espèrent qu'elle pourra non seulement contrer certaines tendances pathogènes de notre époque, mais amorcer la construction d'« autres mondes possibles ».

2. La conception alter de la participation politique et la question de l'intégration sociale

J'en arrive à la seconde partie de mon exposé. Elle s'articule en deux points. Dans un premier temps, il s'agit de se demander si la société civile telle que l'entend la mouvance alter est vraiment apte à devenir le sujet politique qu'elle prétend (pouvoir) être. Il s'agira ensuite de s'interroger sur le type d'intégration sociale dont sa logique d'action semble être porteuse.

2.1 La société civile : acteur politique ?

La fonction d'acteur politique de la société civile doit être à mon sens clairement différenciée d'une *autre fonction* que la présentation historique du concept nous a déjà permis de rencontrer : la société civile en tant qu'elle est le lieu de création, de reproduction et d'enracinement des liens sociaux significatifs (c'est-à-dire, au fond, des liens significatifs tout court).

Cette idée, on le sait, est déjà présente et même centrale chez Tocqueville. Il explique que c'est par l'« association » que les individus, en Amérique, parviennent à conjurer les forces centrifuges de la démocratie qui les inclinent à se replier sur l'espace privé et les transforment en atomes égoïstes qui se rencontrent sur le mode de la concurrence. Tocqueville, qui réfléchit à partir des données et des problèmes de son époque, reconnaît encore à l'association une vertu essentielle qui, pour nous, n'est peut-être plus autant d'actualité : selon lui, l'association est le moyen par excellence de lutter contre le danger de césarisme dans des sociétés où l'isolement des individus conjugué au triomphe de la culture égalitariste les livrent sans défense au pouvoir interventionniste de l'État. Se découvrant à plusieurs des capacités d'action qu'ils n'ont pas seuls (ou en cercles familiaux étroits), les individus associés se sentent et se rendent capables d'affronter le monde de façon autonome et n'ont pas besoin, pour se prémunir contre ses dangers (réels ou imaginaires), ou pour obtenir ce à quoi ils aspirent, de faire appel à des « hommes forts » qui risquent de mettre leur liberté en péril. Mais chez Tocqueville, le but de l'association n'est pas seulement de lutter contre le danger potentiel de despotisme, elle permet aussi plus généralement de

⁴⁸ Des accords qui sont généralement adoptés selon les règles de l'unanimité ou de la majorité et qui seront ensuite appliqués de façon plus ou moins rigoureuse par les différents pays signataires.

⁴⁹ C'est-à-dire de celle qui ne cherche pas (ou n'espère plus) être invitée aux processus de négociation en tant que groupement (hétérogène) de voix non gouvernementales « significatives ».

⁵⁰ Des coalitions « civiles » internationales peuvent également essayer d'exercer des pressions sur un gouvernement national particulier en relation avec une situation « intérieure » jugée critiquable. Ce fut par exemple le cas ces dernières années avec la défense de la cause des Indiens du Chiapas (Mexique) ou encore des Palestiniens des territoires occupés (Israël).



NOTES DE CONFÉRENCES – 8 DÉCEMBRE 2004

Chaire de Recherche du Canada en Mondialisation, Citoyenneté et Démocratie
<http://www.chaire-mcd.ca/>

créer du sens, d'ouvrir des horizons, de favoriser l'entraide et la solidarité entre les gens, d'entretenir le milieu de vie immédiat, etc. C'est à cette fonction de création du tissu social significatif, qui permet aux individus de tisser entre eux des liens autres que concurrentiels, que Cohen et Arato, secondés en cela par Habermas, font aujourd'hui encore référence pour poser que l'activité de la société civile, indépendamment de son rôle politique, comporte sa propre fin, qu'elle est valorisable en soi parce qu'elle permet d'entretenir « l'infrastructure communicationnelle de la société »⁵¹ - ce terme de « communicationnel » étant à prendre chez Habermas, comme chez ceux qui sont directement influencés par lui, au sens anthropologique profond de logique interactive par le biais de laquelle, chez les humains, la ressource essentielle « sens » se génère et se reproduit.

Il me semble qu'on peut tenir pour fondé le raisonnement qui précède (qu'on peut reconnaître à l'idée qui le sous-tend un contenu de vérité que l'observation empirique permet régulièrement de confirmer⁵²), tout en entretenant par ailleurs de sérieux doutes quant à la capacité de la société civile (prise au sens de nébuleuse de « groupements et d'associations non-étatiques et non-économiques »⁵³) à tenir, d'une façon qui soit normativement valorisable, le rôle qui lui est dévolu dans le discours Alter : celui d'acteur politique principal de nos sociétés, de lieu d'expression et d'articulation d'une volonté à laquelle l'action de l'État (ou des États dans le cas de la « société civile mondiale ») aurait désormais à se conformer pour pouvoir prétendre à la légitimité démocratique.

Le discours alter est sous-tendu au moins implicitement par l'idée que, par-delà la multiplicité de ses revendications, la société est fondamentalement porteuse d'une sorte de volonté cohérente⁵⁴, que la pluralité de ses voix et de ses demandes renvoie à des aspects complémentaires et compatibles les uns avec les autres d'une même volonté populaire qu'il serait possible, comme avec les pièces d'un casse-tête, de reconstituer et à laquelle il serait dès lors envisageable d'essayer de se conformer. On peut cependant se demander si, par-delà la sphère locale et les centres d'intérêts particuliers autour desquels les membres de la société civile se rencontrent et élaborent ensemble les initiatives significatives les plus diverses, cette même société civile est effectivement capable de transcender la logique du « particulier » et d'affronter de façon rationnelle le problème du « général ». Autrement dit : le terme unitaire de « société civile », dès lors qu'il dépasse le domaine du local, du vécu immédiat et des centres d'intérêts ciblés pour se rapporter à l'orientation de la société dans son ensemble, ce terme unitaire recouvre-t-il vraiment la potentialité d'action solidaire et responsable que les alters semblent prendre pour acquise ? Ou ne tend-il pas plutôt à dissimuler l'éclatement contemporain de la « demande » politique en une infinité de revendications potentiellement contradictoires et exigeant toutes d'un pouvoir désormais posé en stricte extériorité par rapport à la société (dans une sorte de modèle libéral radical) qu'il tente quotidiennement de réaliser la quadrature du cercle en cherchant à répondre simultanément aux mille et une exigences de la pression « citoyenne » ?⁵⁵

L'activité de la société civile, dans la mesure où elle cherche à dépasser le seul niveau du « social » pour rejoindre celui du politique, semble relever tout naturellement de cet espace relativement nouveau dans nos sociétés complexes que j'ai appelé précédemment la « participation administrative ». Cet espace parallèle de participation démocratique s'est développé progressivement dans le sillage de la consolidation de l'État-providence. Il importe de le différencier du canal classique de la démocratie représentative par lequel la

⁵¹ J. L. Cohen et A. Arato, 1992, p. 531 ; J. Habermas, 1996, p. 393-400.

⁵² Voir notamment le cas, analysé dans ma thèse, de la chorale des sans-abri de Montréal, qui illustre bien le postulat que la vie associative est évidemment créatrice de sens, qu'elle peut transformer et enrichir les destins individuels.

⁵³ Habermas, p. 394.

⁵⁴ Voir F. Walter, 2001.

⁵⁵ D'une pression citoyenne qui n'est pas assimilable à un casse-tête composé d'innombrables pièces susceptibles de se compléter en un projet globalement cohérent.



NOTES DE CONFÉRENCES – 8 DÉCEMBRE 2004

Chaire de Recherche du Canada en Mondialisation, Citoyenneté et Démocratie

<http://www.chaire-mcd.ca/>

population, de différentes manières, prend une part active à la construction de programmes législatifs d'ensemble que cherchent ensuite à réaliser des équipes élues. En même temps que s'étendait et se complexifiait au cours des dernières décennies le champ d'action de l'État interventionniste, au fur et à mesure qu'il était appelé à prendre en considération et modifier de nombreux aspects de la réalité sociale qui jusque-là ne relevaient pas de son domaine de compétence, l'« État social » a été amené, dans le but de maximiser l'efficacité de son action, à « consulter » ceux qui, en raison de leurs actions et expériences de terrain, étaient effectivement plus à même que les ministres et les fonctionnaires de dresser des états des lieux différenciés de la situation, de définir concrètement la nature de certains problèmes, de proposer des pistes originales de solution. Il ne fait pas de doute que la société civile au sens où la comprend le discours Alter est souvent en mesure - en raison de l'information de proximité dont elle dispose, des compétences pratiques qu'elle a développées avec le temps, de l'angle éthique ou moral par lequel elle aborde généralement les questions - d'apporter une contribution précieuse au moment de l'élaboration par le personnel étatique des différents projets de loi, ou encore à leur mise en œuvre sur le terrain.

Par ailleurs, face à cette participation populaire organisée « d'en haut », il est aisé de comprendre que les différentes composantes de la société civile cherchent à conserver une certaine autonomie, craignent d'être « récupérées », refusent de se laisser purement et simplement imposer les thèmes mis à l'ordre du jour par d'autres et travaillent à formuler, à partir de leur sensibilité propre, des requêtes spécifiques qu'elles s'efforcent ensuite de soumettre à l'attention par différentes méthodes de publicisation.

Ce qu'il est important de noter ici est que tout en étant essentielle et légitime, la contribution de la société civile au bon déroulement de la vie démocratique est d'une nature fondamentalement autre que celle qui consiste à prendre en charge la responsabilité de l'orientation et de l'organisation de la communauté dans son ensemble. La société civile, en tant qu'elle est composée de groupes et d'associations centrés sur un intérêt ou une problématique particulier(ère), est bien placée pour éclairer ou pour susciter l'action du pouvoir politique sur une thématique spécifique, directement ou indirectement liée à l'identité d'un groupe ou à la cause défendue par une association. Mais en tant que domaine d'action, le champ politique n'est (en principe) pas que le lieu où l'on traite à mesure qu'ils surgissent les problèmes particuliers, mais celui où l'on s'efforce également de donner des orientations générales sur la base desquelles sont hiérarchisés les problèmes à traiter et ciblées les priorités. Or, ce niveau, celui de l'effort de construction de programmes d'orientation rationnelle de la société dans son ensemble ne semble pas pouvoir relever de la dynamique caractéristique de l'action de la société civile.

En régime de démocratie représentative, le canal classique de montée de la volonté populaire vers le pouvoir politique n'est pas celui des causes militantes particulières. C'est plutôt celui d'un effort conscient de prise de distance par rapport à ses intérêts immédiats (en tant qu'individu privé et/ou membre d'un groupe quelconque de pression) pour réfléchir, en se plaçant dans une perspective interne à l'éventuelle action gouvernementale, à des programmes cohérents et réalistes d'administration de la société dans son ensemble.

La question qui se pose maintenant est la suivante : que se passe-t-il lorsque, tendanciellement, toutes les revendications sociales se mettent à circuler en empruntant le canal de la pression éclatée et que la culture politique n'incite plus à faire l'effort de confronter ces revendications et de les mettre en équilibre - avec les compromis et les renoncements que cela implique - dans des programmes d'action politique à prétention réaliste et cohérente ?

2.2 Le concept d'intégration

En disant vouloir « démocratiser la démocratie », la mouvance Alter élabore un discours selon lequel il apparaît essentiel de reprendre le contrôle (« citoyen ») sur un monde qui nous échappe, qui se fait désormais « sans nous », dont les finalités ne sont pas (ou plus) « les nôtres ». À ce niveau de son discours, la culture politique contemporaine d'inspiration « démocrate radicale » continue de se situer dans un cadre normatif



d'autodétermination consciente des sociétés qui a orienté la pensée sociale et politique de l'Occident depuis au moins deux siècles et qui, en principe, continue de le faire aujourd'hui encore. Mais en raison de la façon dont cette même mouvance Alter réfléchit les modalités de sa pratique, elle semble en fait plutôt participer de cette « conduite sans conducteur » du monde qui ne relève pas moins du « fonctionnel-systémique » que les pratiques décriées du monde de l'économie. La démocratie Alter, dans sa démarche concrète, paraît en fait très bien s'insérer dans et même renforcer des tendances à l'intégration systémique qui, bien sûr, étaient déjà présente dans nos sociétés avant que les Alter n'occupent, depuis quelques années, le devant de la scène. Pour clarifier cette idée, il me faut, même si ce n'est que de façon très sommaire, expliciter les concepts avec lesquels elle travaille.

Que faut-il entendre par « intégration rationnelle » des sociétés ? Quel rôle y joue une certaine idée de la démocratie ? De quoi parle-t-on lorsqu'on fait référence à une intégration sociale de type « fonctionnel-systémique » ? Ces deux modes d'intégration sont-ils nécessairement antinomiques ou est-il possible de les envisager côte à côte, voire présents l'un *dans* l'autre ?

2.2.1 L'idée d'intégration « rationnelle-consciente »

J'emploie au départ le concept d'intégration dans le sens très général de « faire tenir ensemble » les parties d'un tout - ces parties étant susceptibles, si elles ne sont pas soumises à un certain principe d'ordre ou d'unité, de se séparer, de se désintégrer sous l'effet de forces centrifuges diverses⁵⁶. L'idée d'intégration prise en ce sens est, on le sait, un objet d'étude central de la sociologie classique. En tant que discipline indépendante, la sociologie s'est en effet établie en large partie (chez Durkheim notamment) comme la science qui étudie la crise générale d'intégration du monde moderne - crise qui est principalement générée par le développement sauvage de l'économie capitaliste et par l'importante rupture, qui est conditionnelle à ce développement, des appartenances et des liens de solidarité caractéristiques du monde féodal-artistocratique.

Toutes les sociétés, dans la mesure où elles parviennent à se maintenir en tant qu'ensembles plus ou moins stables ou cohérents, présentent des principes « structurants » que l'observateur extérieur peut étudier et chercher à reconstruire (systèmes de parenté, relations seigneur-vassal, etc.). Mais la mise à distance (l'objectivation) de ces principes constitutifs du ciment social et la réflexion articulée des acteurs sociaux eux-mêmes à leur égard, sont très variables selon les espaces et les époques. Dans les sociétés « traditionnelles », on peut dire que ces principes d'ordre ou d'unité sont, du point de vue des acteurs, des principes généralement donnés d'avance, qui s'imposent à eux, n'ont pas à être discutés ou interrogés, et auxquels il s'agit de se conformer de son mieux (d'autant plus que, pour le dire de façon prosaïque, de l'obéissance aux principes qui régissent la vie terrestre dépend la place dans « l'autre » vie). Ce n'est qu'à l'époque moderne que les hommes se découvrent progressivement créateurs de leur monde en même temps que responsables (au moins en partie) d'en déterminer les principes d'unité. La question de l'intégration, dès lors, devient une question réflexive au sens propre du terme en même temps qu'elle est « ouverte » - la réponse qu'elle appelle n'est pas contenue dans les enseignements de la tradition.

Sur quoi peut-on s'appuyer pour solutionner ces problèmes - entre autres choses, d'intégration - lorsque les vérités *a priori* désertent tendanciellement le monde (perdent progressivement leur crédibilité), et que l'on se trouve placé devant l'obligation de leur imaginer soi-même des substituts ? La réponse de l'Occident moderne, on le sait, et qui vaut jusqu'à aujourd'hui en dépit des bémols et autres différenciations qui en ont modulé l'affirmation, est celle de la raison. Pour prétendre à la légitimité, les actions humaines doivent pouvoir se justifier d'un point de vue rationnel.

⁵⁶ S. Heidtmann-Frohme, 1984, p. 262.



NOTES DE CONFÉRENCES – 8 DÉCEMBRE 2004

Chaire de Recherche du Canada en Mondialisation, Citoyenneté et Démocratie
<http://www.chaire-mcd.ca/>

Lorsqu'il qualifie l'intégration sociale, l'épithète rationnel, en son sens le plus général, signifie en premier lieu que le « tenir ensemble » des sociétés tend à se conformer à une orientation que nous avons définie consciemment, de façon réfléchie, en nous appuyant sur de « bonnes raisons » (c'est-à-dire sur celles qui nous semblaient les meilleures à un moment donné, compte tenu de notre compréhension des choses, des contraintes liées à la situation dans laquelle étaient prises les décisions, de nos valeurs culturelles, des limites de nos capacités d'action consciente, etc.)⁵⁷. Cette idée d'intégration rationnelle s'oppose au moins en partie à une autre, parallèle, que l'on peut se faire du même phénomène : l'intégration dont les mécanismes, bien que relevant originellement de volontés et d'actions humaines, en viennent néanmoins à se libérer en grande partie du contrôle conscient de leurs créateurs et à les déterminer « de l'extérieur », comme une seconde nature. La société régie de part en part par la logique économique du marché chez Marx, ou celle « rationnellement » administrée chez Weber sont les exemples classiques de ce type d'intégration hétéronome et autoréférentielle, sur laquelle aucune volonté particulière n'a plus de prise réelle⁵⁸. Lorsqu'il est qualifié de « rationnel », le concept d'intégration est par ailleurs aussi lié à la réponse qu'il faut bien apporter à la question suivante : dans un contexte moderne où, formellement, tous les hommes naissent libres et égaux et où nul ne peut plus se prévaloir d'un accès privilégié à des vérités transcendantes, quelle est l'origine de cette orientation consciente que l'on cherche à donner au « tenir ensemble », et qui est légitimement en droit de l'énoncer ? La réponse à cette question coule pour ainsi dire de source : chacun, à condition qu'il fasse l'effort de se hisser à la hauteur de la tâche, peut en principe prendre part à l'entreprise. Cela revient à dire que pour être légitime, tout projet d'intégration rationnel des sociétés modernes doit pouvoir se réclamer de son ancrage démocratique.

Le raisonnement ne peut toutefois pas s'arrêter ici. La démocratie (régime politique par lequel le peuple entend se gouverner lui-même, se donner consciemment ses propres lois et règles d'intégration) est, on le sait, une notion très générale et abstraite qui prête à de multiples interprétations aussitôt qu'il s'agit d'essayer de lui donner des formes concrètes de réalisation⁵⁹. Pendant plus d'un siècle, des révolutions américaine et française jusqu'à la stabilisation provisoire des régimes démocratiques au début du XXe siècle, les pères de la pensée politique moderne (ainsi que leurs héritiers) se sont donné beaucoup de mal pour imaginer les mécanismes institutionnels par le biais desquels il serait tout à la fois possible de reconnaître pleinement la souveraineté du peuple tout en disciplinant les demandes de la société de telle sorte que la raison soit le fondement de ses actions⁶⁰. Pour différentes

⁵⁷ Je ne parle ici que de la dimension institutionnelle du « tenir ensemble » social. Elle repose bien sûr elle-même sur un arrière-plan culturel, en large partie non réfléchi, que la sociologie d'inspiration phénoménologique appelle « monde de la vie ». Je prends ici le *Lebenswelt* pour « acquis » et considère donc ce niveau pré-institutionnel de l'intégration sociale comme a-problématique. Mais comme en témoignent les préoccupations constantes des classiques de la sociologie à ce sujet (par exemple la recherche par Durkheim d'une « morale » adaptée à notre temps), ce niveau pré-institutionnel de l'intégration n'est pas sans conséquences pour les mécanismes institutionnalisés d'intégration qu'il est possible (ou qu'il n'est peut-être pas ou plus possible) de produire et de faire fonctionner convenablement dans une société.

⁵⁸ B. Peters, 1993, p. 29-31.

⁵⁹ Quels que soient ses modes d'institutionnalisation, la démocratie moderne est représentative et la légitimité du pouvoir repose dans la souveraineté populaire. Les valeurs fondamentales dont elle se réclame sont la liberté, la justice, l'égalité, le respect des droits individuels. Mais énoncer ces incontournables de l'imaginaire démocratique moderne, c'est à la fois en dire beaucoup et pas assez. Ainsi, Pierre Rosanvallon note-t-il à propos du mot démocratie qu'il n'en est « guère dans la langue politique dont la définition pratique soit sujette à plus de variations. D'où d'ailleurs la tendance permanente à l'appuyer sur la béquille d'un adjectif. Comme si, à la manière de ces mets insipides qui ne prennent goût que grâce à l'épice qui les accompagne, la démocratie n'avait de vraie consistance qu'en étant spécifiée "libérale", "populaire", "réelle", "radicale" ou "socialiste" », Rosanvallon, 1993, p. 28.

⁶⁰ Même s'il insiste beaucoup sur la dimension idéaliste de cet effort de réflexion et ne porte peut-être pas assez attention aux traductions concrètes de l'idéal régulateur, Thuot reconstruit fort bien ce processus de réflexion. Voir Thuot, (1998), particulièrement les chap. III et IV, p. 67-107.



NOTES DE CONFÉRENCES – 8 DÉCEMBRE 2004

Chaire de Recherche du Canada en Mondialisation, Citoyenneté et Démocratie
<http://www.chaire-mcd.ca/>

raisons (tant pratiques que plus fondamentales⁶¹), la pensée politique moderne n'a pas considéré la démocratie directe comme une modalité rationnelle d'exercice de la souveraineté populaire. Au lieu de quoi, elle a privilégié un système complexe de travail sur soi de la société par le biais duquel le *demos* en vient à se gouverner de façon indirecte, selon une forme médiatisée d'exercice de la souveraineté à laquelle on a donné le nom de « démocratie représentative ». Je me contente ici de rappeler succinctement les principales caractéristiques de cette forme d'exercice de la démocratie dont on peut dire qu'elle a été (et, en principe, continue d'être) « le principal élément organisateur, structurant »⁶² des sociétés occidentales modernes.

La démocratie représentative, en tant que mécanisme d'intégration à prétention normative, repose (avant même qu'on parle de « représentation ») sur deux piliers qui donnent sens à l'ensemble de la construction. Il s'agit d'une part de la différence qui doit exister et demeurer entre l'individu privé (le « bourgeois ») et le citoyen. Les individus doivent, en tant que citoyens, pouvoir prendre une distance par rapport à leurs intérêts immédiats, c'est-à-dire se montrer capables de raisonner dans les termes généraux du « bien commun » et de l'« intérêt public ». D'autre part - et cela n'est pas sans lien avec ce qui précède - en tant qu'impulsion centrale de l'intégration consciente de la société dans son ensemble, la volonté démocratique ne peut pas se contenter de s'intéresser seulement à tel problème ou à tel autre (ainsi que le font généralement les groupes d'intérêt de la société civile), mais elle doit faire l'effort de considérer simultanément tous les problèmes qui émergent publiquement dans une société à un moment donné et chercher à en proposer des stratégies globales d'affrontement qui soient à la fois réalistes et responsables⁶³.

C'est sur ces fondations que s'édifie le reste de la construction de la démocratie représentative : un « système d'écluses »⁶⁴ à travers lequel, la volonté populaire, après s'être éventuellement donné différents programmes globaux d'« intégration », choisit à la majorité celui qui lui paraît le plus crédible et donne mission à ceux des représentants du peuple qui le soutiennent, de s'efforcer, par le biais du pouvoir législatif et dans le respect de la constitution, de le mettre en œuvre autant que faire se peut. Tout en détenant le pouvoir de contrôler ses représentants à intervalles prévus par la loi, et de s'en choisir alors éventuellement de nouveaux (jugés plus compétents, plus honnêtes, mieux « représentatifs »), la « société » laisse en principe à ceux qu'elle a choisis en son sein la marge de manœuvre nécessaire pour qu'ils soient en mesure d'affronter l'imprévu - quitte à les voir s'éloigner du programme. Dans le système représentatif, le mandat électoral n'est pas impératif, mais libre sous certaines conditions.

Ce qu'il est important de rappeler ici est que le « canal législatif » d'accès au pouvoir de la « demande sociale » n'a de prime abord rien à voir avec un autre, dont on a dit que dans l'après Seconde Guerre mondiale, il a pris de plus en plus de place dans le système politique des sociétés occidentales : le « canal administratif ». Ou plus précisément, s'il est bien un lien entre ces deux canaux d'accès au pouvoir de la volonté populaire, c'est en tant que le premier impose en principe au secteur administratif de l'État une *orientation générale* (idéalement rationnelle) sur la base de laquelle celui-ci appréhende les problèmes singuliers et s'efforce de leur imaginer des solutions qui soient compatibles avec l'orientation générale. C'est en principe dans cette optique que l'administration étatique suscite et accueille en son sein une participation sociale de type « administratif ». Mais c'est également dans cette optique qu'elle doit s'efforcer de discipliner et de contenir cette participation dans les limites

⁶¹ À ce propos, voir la première partie de ma thèse.

⁶² J.-F. Thuot, *ibid.*, p. 11.

⁶³ En raison du fait que ce deuxième pilier de la construction démocratique moderne allait de soi pour ses théoriciens classiques, ils ne le plaçaient pas à l'avant plan de leurs réflexions comme je le fais ici. Mais dès lors que dans maintes variantes du discours démocratique contemporain cette « évidence » n'en est plus une, je tiens à rappeler qu'elle était essentielle, bien que le plus souvent implicite, dans la pensée moderne classique.

⁶⁴ J'emprunte l'image à J. Habermas, 1997, p. 382.



qui restent compatibles avec le dessein exprimé par la volonté du canal législatif. Dans le cadre normatif de la démocratie représentative, la demande sociale qui s'exprime par l'entremise du canal administratif est seconde, subordonnée aux visées de son pendant législatif.

Voilà très schématiquement et trop brièvement rappelés les principaux rouages de l'idée moderne d'intégration rationnelle des sociétés. D'un point de vue normatif, il semble qu'aujourd'hui encore, nous ne disposons pas d'autres fondements sur lesquels nous appuyer que ceux qui viennent d'être dégagés. Pour autant en effet que l'idée d'intégration consciente et réfléchie de nos sociétés puisse encore avoir un sens à notre époque, il est difficile de concevoir comment, à son niveau le plus général, elle pourrait éviter de passer par le canal législatif classique de la démocratie représentative⁶⁵. Ceci étant dit, dans une optique réaliste, il faut sans doute aussi se garder de croire que l'intégration rationnelle des sociétés complexes pourrait relever exclusivement de mécanismes intégralement contrôlés par la volonté démocratique. Avant de traiter succinctement de cette dernière question et de clore avec elle ma présentation rapide du concept d'intégration rationnelle des sociétés complexes, il me faut encore présenter le concept d'intégration « fonctionnelle-systémique ».

2.2.2 L'idée d'intégration fonctionnelle-systémique

Les notions d'intégration fonctionnelle et d'intégration systémique sont loin de toujours répondre à des définitions identiques dans la littérature spécialisée⁶⁶. On les emploie pour décrire ou caractériser des phénomènes très divers; on les associe à toutes sortes d'objets (économie, organisations, processus décisionnels); on y incorpore (explicitement ou implicitement) des connotations normatives (positives ou négatives). Bref, il n'est pas facile de faire rapidement le tour d'un pareil objet et je ne chercherai pas à le faire ici. Je me contenterai d'en délimiter le référent pour l'utiliser ensuite schématiquement à propos de l'action contemporaine de l'administration étatique. Cela permettra de dégager très sommairement trois niveaux idéal-typiques d'intégration fonctionnelle-systémique dont je me servirai d'abord pour revenir sur la notion d'intégration rationnelle puis, ensuite, pour préciser mon évaluation des pratiques de la démocratie Alter.

Plus que l'idée d'intégration en général, le concept d'intégration fonctionnelle-systémique est lié - comme son nom l'indique - à la dimension fonctionnelle des moyens qu'il faut se donner pour atteindre une fin déterminée. Dans des contextes où le temps, les ressources, la capacité de traitement de l'information pertinente, etc., sont limités, il s'agit toujours, avec ce type de rationalité, de chercher à maximiser le « rendement » d'un champ particulier d'action, d'arriver à intégrer ce « milieu » spécifique de l'activité humaine de telle sorte que le ratio coûts (ou efforts déployés) et résultats obtenus soit optimal et se compare avantageusement par rapport à celui d'autres stratégies envisageables pour atteindre le même objectif. Partant de cette exigence générale, les stratégies et moyens déployés peuvent présenter différentes configurations. L'image classique d'un tel mode fonctionnel-systémique d'intégration de l'action est bien sûr celle de la production économique régie par le mécanisme impersonnel (la « main invisible ») du marché⁶⁷. Toutefois, dans les grandes

⁶⁵ Je précise que je ne sous-estime pas les dysfonctionnements empiriques contemporains du canal législatif, le fait que de multiples facteurs concourent à ces dysfonctionnements, de même que l'importance du « redressement » qui paraît nécessaire pour lui redonner une fonctionnalité qui soit à la hauteur de la place qu'il occupe dans la logique normative. Il ne s'agit pour moi ici que de reconstruire rapidement cette logique normative - sur laquelle nous continuons en principe de nous appuyer plus ou moins implicitement.

⁶⁶ À ce propos, voir notamment B. Peters, 1994, p. 309-321.

⁶⁷ Dans le modèle du marché, la cohérence finale des innombrables actions individuelles ne résulte pas de la mise en œuvre d'un plan d'action préétabli. Un mécanisme abstrait (« le marché »), dont les conditions de fonctionnement sont institutionnalisées, fait en sorte que s'ajustent les unes aux autres les actions individuelles sans que personne, aucune instance particulière (dans le modèle pur à tout le moins) n'oriente directement le processus ni ne puisse prédire avec exactitude les résultats que produira la rencontre des acteurs en concurrence. Selon les partisans d'un tel mécanisme, l'expérience empirique montre cependant qu'à l'échelle macro-économique, les suites, qu'il est



NOTES DE CONFÉRENCES – 8 DÉCEMBRE 2004

Chaire de Recherche du Canada en Mondialisation, Citoyenneté et Démocratie
<http://www.chaire-mcd.ca/>

organisations ainsi que dans l'administration publique, diverses procédures formalisées sont utilisées⁶⁸ qui, visant à « domestiquer » l'environnement pour aboutir à la fameuse décision (idéalement exempte d'effets pervers), correspondent aussi au type d'intégration qui nous intéresse ici. Quelle qu'en soit la variante, tous ces mécanismes et procédures servent en définitive à « réduire la complexité » d'environnements ou de milieux précisément jugés trop complexes pour que, sans l'apport fonctionnel des procédures et mécanismes en question, les objectifs soient atteints de façon satisfaisante.

Appliquée au travail de l'administration publique, cette idée très générale d'intégration fonctionnelle-systémique est évidemment susceptible de connaître différentes figures de réalisation concrète. Ainsi qu'annoncé précédemment, j'en distinguerai trois afin de donner à ce mode d'intégration une image un peu plus différenciée que ce que les seules indications proposées jusqu'ici nous permettent d'entrevoir.

Le premier niveau qu'il me semble pertinent de délimiter a été documenté depuis longtemps et de façon exhaustive par les sciences sociales. C'est celui du milieu d'experts qui, pour arriver à traiter convenablement différents problèmes réputés complexes, cherche à s'isoler au moins en partie de l'opinion non spécialisée⁶⁹, pour travailler sur la base de procédures et de connaissances spécifiques. Je postule qu'à ce niveau d'intégration, le pouvoir administratif est pour l'essentiel capable de maîtriser volontairement son environnement de telle sorte qu'une fois élaborées les stratégies d'action, il parvient pour l'essentiel à les imposer dans la réalité. Autrement dit, l'intégration fonctionnelle ainsi comprise se déroule sur le modèle de l'action planifiée au sens strict. Cette action réfléchie s'appuie, sinon dans la définition des objectifs, du moins en ce qui concerne les modalités de leur réalisation, sur les performances d'une élite technicienne à laquelle on ménage un espace protégé pour effectuer un travail qu'elle est réputée être seule à pouvoir accomplir.

Les possibilités qui existent pour l'administration publique d'une société complexe d'agir directement sur l'environnement social et de le modifier en fonction des buts qu'elle s'assigne sont, dans les faits, relativement limitées. C'est pourquoi, à un second niveau d'intégration fonctionnelle-systémique, je me réfère à une action administrative qui n'intervient que de façon indirecte sur cet environnement, qui cherche à l'influencer (pour l'amener à produire certains résultats) tout en respectant les logiques internes qu'il manifeste et en ne cherchant pas à s'y substituer. Pour illustration, on pense tout de suite à la relation qu'entretient l'action de l'État avec le mécanisme systémique de l'économie de marché. Ce mécanisme est généralement réputé « rendre des services », remplir mieux certaines fonctions que ne pourraient le faire d'autres formes envisageables de structures économiques. En ce sens, l'activité intégratrice de l'État doit veiller à ne pas paralyser sa dynamique interne en le soumettant à des contraintes qui seraient par trop étrangère à sa logique. Mais en même temps, il est avéré que laissée à elle-même, abandonnée au pur jeu de l'offre et de la demande, cette même logique est porteuse d'effets pervers intolérables pour l'ensemble de la société. C'est la raison pour laquelle l'État est obligé d'intervenir de l'extérieur afin de tenter d'y porter remède. Tout l'art de cette intervention consiste dès lors à influencer le système (par le biais de mesures généralement plus « incitatives » que contraignantes) de telle façon qu'il produise les améliorations escomptées (création suffisante d'emploi, respect de l'environnement, etc.) sans que soit menacé sa reproduction - sans que soit provoqué son dysfonctionnement ou même son effacement.

raisonnablement possible d'anticiper, d'une telle logique non planifiée d'autorégulation de l'activité économique sont, par exemple, la croissance continue de la création de richesse sur un territoire donné, la « prospérité » économique sur ce même territoire, la disponibilité effective des biens et services souhaités par la demande de consommation, l'assurance d'une innovation technologique incessante, etc. - tous résultats qui se trouveraient paradoxalement mieux atteints par l'entremise d'un mécanisme non dirigé que par un système d'action planifiée.

⁶⁸ Voir par ex. J. Mercier, 2002.

⁶⁹ Autrement dit: à obtenir la reconnaissance que sous certains aspects à tout le moins il est seul apte à traiter les problèmes en question.



NOTES DE CONFÉRENCES – 8 DÉCEMBRE 2004

Chaire de Recherche du Canada en Mondialisation, Citoyenneté et Démocratie
<http://www.chaire-mcd.ca/>

Ce qu'il convient de retenir de ce second niveau de l'intégration fonctionnelle-systémique, c'est d'une part que l'activité qui cherche à la produire doit tenir compte d'une réalité empirique qui échappe à son contrôle direct et que, dès lors, son mode d'action se limite pour l'essentiel à en être un de conduite indirecte, d'« incitation ». D'autre part, cette activité étatique a quand même encore le pouvoir de définir elle-même les stratégies qu'elle entend engager. C'est elle en effet qui, à partir des analyses qu'elle fait de la réalité sur laquelle il s'agit d'intervenir, décide de la nature et du contenu du « jeu » qu'elle entend jouer, aussi indirect soit-il. C'est justement ce qui change en grande partie avec le troisième niveau d'intégration.

On peut qualifier de « systémique » l'activité fonctionnelle des deux premiers niveaux d'intégration au sens où, en tant que milieux spécialisés d'action, ils tendent à se refermer sur eux-mêmes, à développer des « sémantiques » qui leur sont propres et que, dès lors, le dialogue avec la réalité externe au système (ne serait-ce qu'avec les parlementaires élus!) devient souvent très difficile, faute d'un langage commun, d'un univers de significations et d'objectifs partagés. L'une des caractéristiques de ces systèmes d'action est par ailleurs justement de rester jusqu'à un certain point « fermés ». C'est ce qui fait qu'ils arrivent à garder une certaine maîtrise consciente de leurs desseins et de leurs pratiques⁷⁰. Au troisième niveau d'intégration fonctionnelle, l'idée de système se modifie en ce sens qu'il perd en grande partie son « centre » et que l'ensemble est désormais constitué par une pluralité d'acteurs dont l'État tend à n'en être plus qu'un parmi d'autres. Nous nous trouvons ici dans un contexte « d'interpénétration »⁷¹ : l'État intervient ponctuellement dans la société pour solutionner toutes sortes de problèmes qu'il est réputé devoir prendre en charge, et la « société », par l'entremise d'une multitude de groupes d'intérêts (associations patronales, syndicales, corporations professionnelles, associations de consommateurs, de protection de l'environnement, groupes communautaires, etc.), « entre dans l'État » en obtenant qu'on l'entende et qu'on s'entende avec elle avant d'intervenir. Sans doute l'État reste-t-il dans une certaine mesure au centre de ce système; c'est lui en effet qui, appuyé sur une série d'indicateurs généraux (taux de croissance, de chômage, paix sociale, etc.) et influencé de l'extérieur par différentes sources, s'efforce d'initier les politiques visant à réguler ou à faire tenir ensemble les différents secteurs de la société. Mais ses efforts, désormais, doivent recevoir l'aval d'une série de forces sociales vis-à-vis desquelles il est de moins en moins en position d'autorité (verticale) et avec lesquelles il entretient de plus en plus des relations de simple concurrence (horizontale). Dans ce contexte, l'État a moins « le » pouvoir qu'« un » pouvoir et, de bon gré (conquis par les théories du « nouveau management public ») ou avec le sentiment de n'avoir pas le choix, il accepte de négocier ses politiques avec les nombreux groupes qui prétendent eux aussi avoir voix légitime au chapitre. Les maîtres-mots deviennent dès lors : « concertation », « écoute », « consensus ». Derrière ce vocabulaire convivial se profile toutefois une logique de rapports de forces à l'intérieur de laquelle l'activité étatique perd tendanciellement le contrôle de son action (ainsi que la possibilité d'avoir de véritables projets) et où l'« accord » qui résulte finalement de la « concertation » et du « consensus » est quelque chose d'extrêmement aléatoire, dont on peut seulement prévoir à coup sûr qu'il lui aura fallu passer le test de l'arrangement avec les intérêts les plus hétéroclites. Même s'il ne doit bien sûr pas être confondu avec lui, le système d'intégration fonctionnelle dont il est question ici ressemble beaucoup plus au mécanisme non conduit d'ajustement réciproque des offres et des demandes sur le marché qu'à celui, dirigé par un centre, des deux premiers niveaux. En organisant la concertation permanente des « partenaires sociaux » pour décider des

⁷⁰ Pour les deux premiers niveaux d'intégration fonctionnelle-systémique, je postule une cohérence de l'activité administrative qui, en soi, n'est évidemment pas a-problématique. L'action de l'État se déploie aujourd'hui dans une pluralité de champs affectés, chacun, d'une certaine inertie et tendant à s'autonomiser les uns par rapport aux autres. Garder sur tout cela un contrôle conscient, soumettre l'ensemble au principe de cohérence, n'est assurément pas chose simple. Mais dans les limites du schéma que je propose, je considère que le problème n'est pas *a priori* insoluble.

⁷¹ J.-F. Thuot, 1998, p. 137-147, 168-184.



NOTES DE CONFÉRENCES – 8 DÉCEMBRE 2004

Chaire de Recherche du Canada en Mondialisation, Citoyenneté et Démocratie
<http://www.chaire-mcd.ca/>

réponses qu'il convient d'apporter aux différents problèmes identifiés à un moment donné, la visée consciente de l'État, à ce troisième niveau d'intégration, se limite au fond à essayer de garder tant bien que mal le cap sur certains indicateurs (croissance, etc.) et, pour le reste, à arbitrer les négociations de telle façon que le choc des objectifs contradictoires ne débouche pas sur la mise en péril des grands équilibres⁷². Tout le reste devient ouvert, contingent et largement indépendant de la volonté exprimée par le canal législatif.

Les trois niveaux d'intégration « fonctionnelle-systémique » que je viens de délimiter ne sont, dans un premier temps, que des constructions analytiques qui aident à différencier quelque peu l'idée de prime abord trop générale à laquelle ils se réfèrent. Je ne prétends aucunement que, pour ce qui concerne l'administration publique, ces trois schémas décrivent les étapes d'une évolution historique et que l'action régulatrice des États occidentaux serait désormais à ranger en bloc dans le troisième niveau de l'intégration fonctionnelle. Seules des études empiriques exhaustives pourraient nous renseigner de façon pertinente à cet égard et je n'ai pas cherché ici à m'appuyer sur de telles études. Cela étant dit, il n'y a aucun doute que ce qui se trouve par exemple rassemblé pour caractériser le troisième niveau d'intégration fonctionnelle nous dit aussi quelque chose à propos de la réalité empirique contemporaine dans laquelle nous vivons. C'est en ce sens que la reconstruction à laquelle je viens de procéder me sera encore utile pour mettre en relation les idées d'intégration rationnelle et fonctionnelle-systémique, ainsi que pour compléter (temporairement) mon examen critique des pratiques de la démocratie Alter.

2.3 L'intégration « alter » : « rationnelle-consciente » ou « systémique » ?

L'idée d'intégration consciente et réfléchie de nos sociétés se heurte aujourd'hui à une autre idée qui paraît relever de l'évidence et que les paragraphes précédents, si cela était nécessaire, nous ont remis en mémoire : pour fonctionner convenablement (c'est-à-dire notamment pour produire les biens et services auxquels la population s'attend, organiser la solidarité, prévenir et/ou réagir aux différents types de « crise », etc.), les sociétés hautement différenciées dans lesquelles nous vivons semblent nécessiter que certaines sphères d'activité (administration publique, production économique, etc.), tout en étant encadrées par des bornes normatives fixées par la volonté démocratique, bénéficient d'une certaine autonomie d'action et, par exemple (dans le cas de l'administration publique), ne soient pas continuellement soumises aux exigences capricieuses et changeantes de l'« opinion » ou bien encore (dans le cas de l'économie de marché) handicapées par des exigences par trop étrangère à leur logique endogène - interdiction de faire des mises à pied, etc. Dans la mesure où ces mécanismes fonctionnels, malgré tous les griefs qu'on aime à leur faire, rendent des services auxquels nous ne sommes pas prêts à renoncer et que les alternatives ne sont pas (encore) disponibles qui permettraient de fournir des services équivalents, une volonté démocratique lucide doit jusqu'à un certain point respecter leurs logiques et les laisser « travailler ». S'agissant de l'idée d'intégration rationnelle, le choix semble ainsi ne pas se présenter comme une alternative entre un type d'intégration déterminé de part en part par la volonté démocratique et un autre, qui échapperait en tout ou en partie à cette volonté. Il semble plutôt se trouver entre une intégration qui contrôle, oriente, limite encore ses mécanismes d'intégration systémique et une autre qui ne le fait plus. La recherche d'un tel équilibre entre les impératifs du « monde de la vie » et ceux du « système » (pour employer la terminologie habermassienne⁷³) est une tâche empirique, qui ne peut recevoir *a priori* de solution « scientifique » et doit être traitée dans le cadre du

⁷² Cette situation, le fait que « les groupes sont devenus "des acteurs de plein droit de l'activité étatique", [...] porte en elle un énorme potentiel de risque. Les groupes représentent, en effet, par leur diversité et leur dynamique potentiellement conflictuelle, des éléments centrifuges qui mettent en péril la cohérence d'ensemble de l'espace politique. Limiter les effets déstabilisateurs des groupes constitue donc, à l'époque actuelle, "l'enjeu crucial pour le politique" », in J.-F. Thuot, 1998, p. 149. Thuot cite B. Jobert, 1985.

⁷³ Voir notamment J. Habermas, 1987.



NOTES DE CONFÉRENCES – 8 DÉCEMBRE 2004

Chaire de Recherche du Canada en Mondialisation, Citoyenneté et Démocratie
<http://www.chaire-mcd.ca/>

débat démocratique lui-même. En cherchant à donner des réponses (toujours provisoires) à cette question complexe, les participants au débat doivent être conscients du fait que ce qui est gagné en contrôle directif sur les mécanismes systémiques est généralement perdu en efficacité fonctionnelle et que, réciproquement, une plus grande efficacité fonctionnelle des systèmes se paie généralement au prix de leur plus grande indépendance vis-à-vis des opinions de ceux qui se trouvent éventuellement affectés par leurs activités. Pris dans ce dilemme dont il semble impossible de sortir dans les sociétés complexes contemporaines, les citoyens ne peuvent en définitive que s'interroger, construire et soupeser différentes alternatives de mise en équilibre et faire en sorte que les situations imparfaites qui finissent par prévaloir dans la réalité relève au moins d'une imperfection qu'ils ont reconnue et choisie et, à ce titre, leur convient finalement mieux que d'autres situations imparfaites qui auraient pu leur être imposées de l'extérieur.

Voilà, à son niveau le plus général, ce qu'il semble en être aujourd'hui de l'accommodement inconfortable qui peut être conceptualisé entre les idées d'intégration rationnelle et d'intégration fonctionnelle-systémique. Avant de conclure ce point, il me faut encore brièvement revenir sur un problème plus particulier qui, relativement à ce qui a été exposé jusqu'ici, reste encore en suspens : dans la mesure où j'ai posé qu'au niveau de la régulation politique, le troisième stade idéal-typique d'intégration fonctionnelle nous indique quelque chose à propos de la réalité des sociétés occidentales contemporaines, il me faut, rapidement, évaluer la relation que ce type de régulation fonctionnelle entretient avec le « canal législatif » de la démocratie représentative (dont j'ai dit qu'il constitue encore aujourd'hui le socle irremplacé de l'idée que l'on peut se faire d'une intégration - à tout le moins partiellement - « rationnelle ») des sociétés dans lesquelles nous vivons.

Sur cette question, il me semble qu'il faut dans un premier temps se garder de porter des jugements trop catégoriques. Que la médiation entre la volonté de la société et l'action de l'État ne se fasse aujourd'hui pas seulement par l'entremise des partis et des programmes de gouvernement, mais qu'elle advienne aussi (de façon complémentaire) à travers la relation qu'entretient l'administration étatique avec les multiples « corps intermédiaires » de la société, c'est là une réalité qui non seulement ne semble pas problématique *a priori*, mais qui au contraire paraît susceptible de rationaliser en bonne partie l'action de l'État interventionniste dans un contexte où le repli sur des positions libérales de simple « gendarme » paraît impossible et est, de toute façon, non souhaitable. J'ai déjà rappelé brièvement comment, dans le contexte de l'élargissement de ses tâches, l'État a été amené au XXe siècle à « consulter » de diverses manières la société pour faire en sorte que ses interventions soient le plus efficaces possible et produisent le minimum d'effets pervers. À ce propos, la question est au fond de savoir si, au cours des quatre ou cinq dernières décennies, l'État a conservé le contrôle de ce mécanisme de « consultation » - si le mécanisme continue d'être orienté par une volonté issue du canal législatif - ou si l'État a en grande partie perdu ce contrôle - s'il se trouve désormais soumis à la volonté de corps intermédiaires qui, se considérant eux-mêmes porteurs de pouvoirs sociaux légitimes, cherchent à *se substituer* au canal législatif et à exercer eux-mêmes la souveraineté du « peuple » par l'entremise du mécanisme fonctionnel de négociation et de marchandage que j'ai schématisé plus haut. Dans la mesure où la relation de l'État à la société civile finit par *réellement* ressembler à celle qui est décrite dans le troisième modèle d'intégration fonctionnelle, ce que j'ai appelé la « participation administrative » *ne complète plus* le canal législatif, mais elle *entre en concurrence directe* avec lui : elle cherche (explicitement ou implicitement) à s'y substituer. Dans un pareil cas, la relation du mécanisme fonctionnel concerné à l'idée d'intégration rationnelle est extrêmement problématique - beaucoup plus par exemple qu'elle ne l'est aux deux premiers niveaux du schéma que j'ai présenté⁷⁴. Non seulement parce que, logiquement, ce troisième niveau d'intégration fonctionnelle entre en

⁷⁴ Pourvu que le lien de dépendance avec le pouvoir élu ne se rompe pas, on peut poser que les systèmes de premier et de second niveaux ne compromettent pas *a priori* le fonctionnement classique de l'État démocratique - et donc la possibilité d'une intégration sociale de type rationnel.



NOTES DE CONFÉRENCES – 8 DÉCEMBRE 2004

Chaire de Recherche du Canada en Mondialisation, Citoyenneté et Démocratie
<http://www.chaire-mcd.ca/>

concurrence directe avec le canal législatif dont j'ai posé qu'il donnait son impulsion à l'idée d'intégration rationnelle, mais encore parce que les résultats empiriques auxquels le mécanisme fonctionnel est susceptible d'aboutir semblent ne pouvoir se situer que sur le terrain fort peu réflexif du contingent et de l'aléatoire, il paraît difficile de voir comment l'on pourrait qualifier de rationnelle, au sens normatif et exigeant du terme, la « démocratie fonctionnelle »⁷⁵ dont ce mécanisme d'intégration est porteur. Je choisis d'en rester là en ce qui concerne cette question et me servirai de ce qui a été gagné dans ce qui précède pour conclure (provisoirement) mon évaluation des pratiques de la démocratie Alter.

Ce que l'on peut observer dans un premier temps, eu égard au type d'intégration sociale qui sous-tend la réflexion Alter à propos de l'action politique et des façons envisageables d'en orienter la pratique, c'est que le canal par lequel il paraît encore pensable aujourd'hui d'imprimer à l'organisation de nos sociétés complexes une certaine dose d'orientation rationnelle (le « canal législatif » de la démocratie représentative classique), n'intéresse pas les partisans de la démocratie Alter. Je le répète, la philosophie démocrate-radical contemporaine ne vise pas la constitution et l'exercice rationnel du pouvoir politique, mais - parce qu'elle se conçoit comme un ensemble de contre-pouvoirs - conduit à privilégier la pression pluraliste, multiple, éclatée de la « société » sur l'État. Dans le discours Alter, le pouvoir est en quelque sorte conçu comme une « boîte noire »⁷⁶ qu'il s'agit d'influencer de l'extérieur pour l'amener à prendre des décisions allant dans le sens des revendications « citoyennes ». Dans son effort pour influencer les prises de décision de la boîte noire, la nébuleuse hétéroclite d'intérêts unifiés autour du concept de société civile se considère en compétition directe avec les pressions parallèles exercées par les forces de l'économie. Pour la « société civile », sur tous les problèmes qui dépassent l'auto-organisation « à la base », il s'agit d'arriver à faire au moins contrepoids aux pressions du « marché » sur le système politique et, si possible, de finalement peser plus lourd que la partie adverse.

Dans une pareille dynamique, la « boîte noire » doit composer avec une société civile qui, d'une part l'interpelle de l'intérieur (par le biais de la « participation administrative ») et d'autre part l'assiège de l'extérieur (par le biais d'une contestation de rue qui refuse d'être « intégrée »). Elle doit donc parvenir à gérer les pressions hétéroclites et les exigences contradictoires tout en tentant de maintenir le cap sur certains indicateurs généraux d'équilibre (croissance économique, équilibres budgétaires, etc.), le tout dans un environnement d'autant plus difficile à maîtriser qu'il est de plus en plus ouvert. L'un de ces indicateurs étant par ailleurs la « paix sociale », il ne peut être question pour l'État administratif de tout simplement ignorer les revendications qui lui sont adressées par la « base » et de s'enfermer de façon autoritaire dans des « sémantiques » closes sur elles-mêmes de traitement des problèmes. Le pouvoir (la « boîte noire »), de son propre point de vue, doit « s'ouvrir au dialogue », organiser la « concertation », rechercher le « consensus » avec/ou entre les forces sociales et les revendications les plus diverses. L'« ordre », l'intégration qui sont tant bien que mal générés par une semblable logique de pressions multiples sur un convertisseur qui a de moins en moins « le pouvoir » et qui n'est de plus en plus lui-même qu'une force parmi d'autres à l'intérieur du jeu - cet ordre n'est pas sans présenter certains traits de similitude avec celui, aléatoirement produit, sur le plan économique, par la rencontre légalement réglée des offres et des demandes de biens et de services. C'est en effet moins d'une volonté cohérente que semble désormais dépendre l'équilibre que l'État arrive aujourd'hui à produire dans la société que de la configuration particulière des pressions sociales et économiques qui s'exercent sur lui à un moment donné. À plusieurs égards, le « projet » étatique semble ne plus désormais consister qu'à

⁷⁵ J.-F. Thuot, 1998.

⁷⁶ J'emprunte cette image à la théorie des systèmes de Luhmann.



NOTES DE CONFÉRENCES – 8 DÉCEMBRE 2004

Chaire de Recherche du Canada en Mondialisation, Citoyenneté et Démocratie
<http://www.chaire-mcd.ca/>

faire tenir ensemble les « morceaux ». Tout le reste, dans ce contexte, devient ouvert et contingent.

Conclusion

La démocratie Alter, par sa façon concrète de chercher à imposer ses revendications, n'inaugure bien sûr pas elle-même cette tendance de nos sociétés à faire évoluer les modalités de la régulation politique vers une sorte de mécanisme systémique proche de celui du marché. Nous avons vu que cette tendance s'est progressivement affirmée au sein des sociétés occidentales sur une période de plusieurs décennies. Mais la mouvance Alter, quoiqu'elle puisse par ailleurs en dire, ne fait certainement rien pour inverser (ou tout simplement atténuer) ladite tendance. Bien au contraire, par la dimension idéaliste-radical de certaines de ses revendications, par le fait qu'elle semble de plus en plus capable de se réclamer d'une importante base sociale (d'un réel pouvoir de pression) et en même temps par son refus de tenir compte de la perspective « du pouvoir » et de soumettre ses revendications à des principes tels que le réalisme et la cohérence, la démocratie Alter exacerbe encore cette tendance. Elle rend omniprésente dans nos sociétés une culture politique de la revendication éclatée qui, désormais, ne se préoccupe plus que d'essayer d'imposer son point de vue sur tel ou tel problème particulier, laissant à l'État la tâche d'équilibrer et de faire tenir ensemble les différentes parties du tout.

Il n'est pas à exclure que la combinaison d'une capacité réelle de blocage et d'un mode trop simple de revendication et de « résistance » puisse, dans un proche avenir, faire naître dans nos sociétés des crises d'intégration « tout court ». À cet égard, on peut prendre ici l'exemple de la France, où la nécessité de faire des réformes diverses (nécessité appelée par les changements démographiques importants, l'explosion des coûts dans les secteurs de la santé, etc.) en vue d'éviter à terme des effets déstructurants majeurs (effondrement-banqueroute des systèmes de santé, de retraite, etc.) semble se heurter au refus *a priori* du « mouvement social » de faire quelque compromis que ce soit sur ces questions et à sa promesse (qu'on peut tenir pour sérieuse) de « faire obstacle » (c'est-à-dire en clair: de paralyser le pays) le temps qu'il faudra pour que soient retirés ces différents projets de réforme. Mais il n'est pas dit non plus que ce genre de scénario catastrophe se réalisera nécessairement. Tout en ne disposant d'aucun programme économique et administratif de rechange, on peut aussi très bien imaginer que la culture revendicatrice Alter parvienne intuitivement à maintenir ses revendications dans des limites qui restent en deçà des grandes ruptures d'équilibre. Il ne s'agirait alors pour nos sociétés « que » d'une crise permanente d'intégration rationnelle.

BIBLIOGRAPHIE

COHEN, Jean L. et Andrew ARATO, (1992), *Civil Society and Political Theory*, Cambridge Mass., The MIT Press.

COUVRAT, Christine, (2004), *La montée en Occident d'une culture politique «démocrate radicale» : analyse descriptive du phénomène et mise en relation avec la question de l'intégration rationnelle des sociétés complexes*, thèse présentée en cotutelle comme exigence partielle du doctorat en sociologie, Montréal, Université du Québec à Montréal.

DERMAGNE, Jacques, (2001), « Laisser leur place aux corps intermédiaires », *Le Monde*, « Dossiers et documents », mars 2001, p. 3.

DUBIEL, Helmut, 2001, « Unzivilgesellschaften », *Soziale Welt*, Cahier 2, 2001, 133-150.



NOTES DE CONFÉRENCES – 8 DÉCEMBRE 2004

Chaire de Recherche du Canada en Mondialisation, Citoyenneté et Démocratie
<http://www.chaire-mcd.ca/>

HABERMAS, Jürgen, (1997), *Droit et démocratie*, Paris, Gallimard, « Essais ».

—————, (1987), *Théorie de l'agir communicationnel*, T. 2 (Critique de la raison fonctionnaliste), Paris, Fayard.

HEIDTMANN-FROHME, Susanne, (1984), « Intégration », in H. Kerber et A. Schmierer (éd.), *Handbuch Soziologie. Zur Theorie und Praxis sozialer Beziehungen*, Hambourg, Rowohlt Taschenbuch Verlag, Rowohlt's Enzyklopädie, p. 262-266.

JOBERT, Bruno, (1985), « L'État en action: l'apport des politiques publiques », *Revue française de Sciences politiques*, n° 4, p. 654-687.

MANDRAUD, Isabelle, (2002), « Le Medef revendique un "droit d'ingérence" dans le débat politique », *Le Monde*, 01/07/02, p. 7.

MERCIER, Jean, (2002), *L'administration publique: de l'école classique au nouveau management public*, Québec, Presses de l'Université Laval.

MERLE, Marcel, (2002), « La société civile internationale: un objet introuvable ? », *Associations transnationales*, 2/2002, p. 82-87.

PETERS, Bernhard, (1993), *Die Integration moderner Gesellschaften*, Francfort, Suhrkamp.

RÖDEL, U., G. FRANKENBERG et H. DUBIEL, (1989), *Die demokratische Frage. Ein Essay*, Frankfurt/M, Suhrkamp.

ROSANVALLON, Pierre, (1993), « Histoire du mot démocratie à l'époque moderne », in M. GAUCHET, P. MANENT et P. ROSANVALLON (dir.), *op. cit.*, p. 11-29.

—————, (1981), *La crise de l'État-providence*, Paris, Seuil.

—————, (1979), *Le capitalisme utopique*, Paris, Seuil.

ROSANVALLON, Pierre et Patrick VIVERET, (1977), *Pour une nouvelle culture politique*, Paris, Seuil.

SZAKOLCZAI, Arpád et Agnes HORVÁTH, (1995), « Du discours sur la société civile et de l'auto-élimination du Parti », *Cultures et conflits*, n° 17, « Les processus de transition à la démocratie », Paris, l'Harmattan, p. 47-80.



NOTES DE CONFÉRENCES – 8 DÉCEMBRE 2004

Chaire de Recherche du Canada en Mondialisation, Citoyenneté et Démocratie
<http://www.chaire-mcd.ca/>

TAYLOR, Charles, (1993), « Der Begriff der "bürgerlichen Gesellschaft" im politischen Denken des Westens », (trad. de l'américain par Hermann Kocyba), in Micha Brumlik et Hauke Brunkhorst, *Gemeinschaft und Gerechtigkeit*, Francfort, Fischer Taschenbuch Verlag, p. 117-148.

THUOT, Jean-François, (1998), *La fin de la représentation et les formes contemporaines de la démocratie*, Montréal, Éditions Nota Bene.

TOCQUEVILLE, Alexis de, *De la démocratie en Amérique*

TOURAINÉ, Alain, (1994), *Qu'est-ce que la démocratie ?*, Paris, Fayard.

TOURAINÉ, Alain et Paul THIBAUT, (1993), « Républicains ou démocrates ? », débat entre A. Touraine et P. Thibault, *Projet*, n° 233, 1993, p. 26-34.

WALTER, Franz, (2001), « Die Bürgergesellschaft, eine süße Utopie », *Frankfurter Rundschau*, 14/07/01, [anciennement en ligne]

NOTE IMPORTANTE

Si vous désirez citer ce document, nous vous prions de bien vouloir utiliser

la référence complète dans le format suivant :

Couvrat, Christine, « La montée en Occident d'une culture politique radicale-démocrate considérée sous l'angle du type d'intégration sociale porté par le projet « alter » de démocratisation de la démocratie » conférence prononcée à la Chaire MCD, 8 décembre 2004, NOTES DE CONFÉRENCES – 2005-02

En ligne. <<http://www.chaire-mcd.ca>>.

Les idées exprimées dans ce document n'engagent que l'auteur. Elles ne traduisent en aucune manière une position officielle de la Chaire de recherche du Canada en Mondialisation, Citoyenneté et Démocratie.